SOUS LA CANOPÉE

THE RAINFOREST FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES



ÉTUDE DE CAS - RAPPORT FINAL
NOVEMBRE 2013

ADAPTATION DES PEUPLES AUTOCHTONES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

COMMUNAUTÉ DE NGONAKA, DÉPARTEMENT DE LA LÉKOUMOU & COMMUNAUTÉ DE BOUCY-BOUCY, DÉPARTEMENT DE LA LIKOUALA



ISBN: 978-1-906131-14-2

TABLE DES MATIÉRES

RÉSUMÉ 2

PARTIE 1: DESCRIPTION DES COMMUNAUTÉS ET CONTEXTE 6
1.1 Contexte de l'étude 6
1.2 Critères conceptuels de l'étude 8
1.3 Méthodologie 8

PARTIE 2: LES PEUPLES AUTOCHTONES DU BASSIN DU CONGO 9
2.1 Histoire 9
2.2 Organisation sociale 10
2.3 Organisation sociale interne des peuples autochtones 10
2.4 Mode de vie 11
2.5 Culture et savoir ancestral 12
2.6 Institutions 13
2.7 Ethnicité et démographie 15

PARTIE 3: VULNÉRABILITÉS ET OPPORTUNITÉS 16
3.1 Aléas climatiques et impacts 16
3.2 Gouvernance 18
3.3 Situation socioéconomique 20
3.4 Environnement 21

PARTIE 4: IMPACT DES CHANGEMENTS ET VARIATIONS CLIMATIQUES SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE BASSIN DU CONGO 22
4.1 Les perceptions locales 22
4.2 Principales conséquences 25
4.3 Facteurs aggravants 27

PARTIE 5: SAVOIRS TRADITIONNELS ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS ET VARIATIONS CLIMATIQUES 28
5.1 Capacité d'adaptation et de résilience des peuples autochtones 28
5.2 Stratégies d'adaptation des peuples autochtones 29

PARTIE 6: LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS 32
6.1 Leçons apprises sur les connaissances et stratégies d'adaptation locales 32
6.2 Recommandations : adaptation, atténuation et renforcement des capacités au niveau local 32
6.3 Recommandations : adaptation, atténuation et renforcement des capacités au niveau national 33

BIBLIOGRAPHIE 34



RÉSUMÉ

INTRODUCTION

Dans le cadre d'une étude régionale sur les peuples autochtones et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique, la Rainforest Foundation UK (RFUK) a coordonné la recherche documentaire et étude sur le terrain pour la République du Congo, en collaboration avec l'ONG congolaise Forum pour la gouvernance et les droits de l'Homme (FGDH) et d'autres organisations locales de peuples autochtones. L'étude sur le terrain a été réalisée entre mars et août 2012 dans les villages de Ngonaka (département de la Lékoumou, au sud-ouest du Congo) et de Boucy-Boucy (département de la Likouala, au nord du Congo).

L'étude, après avoir obtenu le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés, a suivi un programme d'exercices en groupe, de marches prospectives en forêt, d'entretiens semi-directifs et de questionnaires individuels ; 44 membres de la communauté à Ngonaka et 37 membres à Boucy-Boucy ont répondu au questionnaire individuel.

En 2007, le dernier recensement officiel a dénombré 43 378 personnes appartenant à une communauté autochtone en République du Congo ; le chiffre réel est probablement plus élevé. Traditionnellement, les peuples autochtones du pays ont un mode de vie semi-nomade axé sur la chasse et la cueillette de produits forestiers. L'analyse des questionnaires remplis par les membres de Ngonaka et de Boucy-Boucy montre que 100 % des personnes interrogées vivent de la cueillette de plantes sauvages, 93 % de la viande sauvage, 89 % de la collecte de bois de chauffe. Seulement 9 % d'entre elles ont un emploi salarié.

Les communautés autochtones en République du Congo sont des peuples de la forêt. Ils possèdent une connaissance inégalée des ressources qu'on y trouve et de leurs usages : comment recueillir l'eau des arbres et des racines ou creuser des points d'eau pour accéder à de l'eau propre, par exemple. Ils maîtrisent les propriétés médicales de toute une gamme d'écorces et de feuilles, et chassent au moyen de pièges traditionnels. Cependant, ce riche patrimoine culturel est actuellement menacé, ainsi que leur mode de vie traditionnel. Au cours des soixante dernières années, les peuples autochtones ont été amenés au contact des agriculteurs sédentaires et de leur monde culturel, à un rythme et un degré différents selon les régions. L'extraction de bois et de minerais a également eu un impact sur les modes de subsistance traditionnels. Ces vingt dernières années ont vu les communautés autochtones abandonner certaines techniques de chasse (au filet, à l'arc et aux flèches empoisonnées) et en adopter de nouvelles (à l'arme à feu). De plus en plus, elles pêchent à la ligne et à la canne à pêche plutôt qu'à la lance.

CONTEXTE POLITIQUE

En général, les peuples autochtones vivent dans une situation économique de pauvreté, avec très peu d'accès à l'emploi salarié, aux services sociaux (centres de santé, écoles), à l'eau potable et à l'électricité. La couverture des besoins essentiels ainsi que le logement et les soins médicaux de base sont tirés des produits forestiers. Souvent, l'accès aux services de l'État est entravé par la non-possession de documents d'identité : plus de 50 % des enfants dans les communautés autochtones n'ont pas d'acte de naissance (contre 19 % à l'échelle nationale), ce qui les empêche de fréquenter l'école ou le centre de santé, par exemple.

LES TEMPÉRATURES ONT AUGMENTÉ ET LES PRÉCIPITATIONS ONT DIMINUÉ EN RÉPUBLIQUE DU CONGO DURANT LA SECONDE MOITIÉ DU XXE SIÈCLE.

LES MODÈLES PRÉDISENT QUE LES TEMPÉRATURES POURRAIENT Y AUGMENTER JUSQU'À 1,1 °C EN MOYENNE D'ICI 2050

Les communautés autochtones subissent une discrimination systématique en République du Congo. Celles de Ngonaka et de Boucy-Boucy (qui sont des villages « mixtes », habités aussi par des agriculteurs bantous) descendent des communautés mises en servage par les « maîtres » bantous locaux qui exerçaient alors une totale autorité sur elles. Mû par un élan positif, le Congo a adopté une loi relative aux droits des peuples autochtones en février 2011, première du genre en Afrique centrale. Les décrets d'applications sont en cours d'élaboration, il est donc important de veiller à ce que ceux-ci résultent d'un processus de consultation approprié auprès des peuples autochtones. Comme dans les pays voisins, les droits fonciers coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales au Congo ne sont pas suffisamment reconnus.

DONNÉES SCIENTIFIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PERCEPTION DE SES IMPACTS PAR LES COMMUNAUTÉ

Les archives météorologiques montrent qu'en moyenne, les températures ont augmenté et les précipitations ont diminué en République du Congo durant la seconde moitié du XXe siècle. Les modèles prédisent que les températures pourraient y augmenter jusqu'à 1,1 °C en moyenne d'ici 2050. La perception locale des changements climatiques suit largement les données scientifiques ; les recherches menées pour cette étude révèlent que les communautés ont observé une augmentation de la température, une modification de la durée des saisons, un assèchement des cours d'eau et une pollution de l'eau, toutes ces constatations pouvant être liées aux changements climatiques.

Le principal impact social dû aux changements climatiques sur les communautés observées concerne la dégradation de leur état de santé. Une saison sèche prolongée et une diminution des précipitations font que les cours d'eau des forêts coulent sur une période plus courte de l'année et, une fois qu'ils stagnent, deviennent des nids à bactéries et à pollution qui entraînent diarrhées, vomissements et parfois la mort. Les mares sont aussi le lieu de reproduction privilégié des moustiques porteurs du paludisme.

Le changement climatique est un phénomène peu connu et mal assimilé en dehors de la capitale, Brazzaville ; les communautés concernées par l'étude n'en avaient jamais entendu parler. Cela dit, elles ont par ailleurs observé des changements environnementaux possiblement liés au changement climatique, tels que la raréfaction des plantes médicinales, une abondance moindre des ressources disponibles en forêt, et la déforestation. L'analyse des questionnaires individuels montre que la collecte de viande et de plantes sauvages a fortement diminué, et que les communautés estiment que cette diminution va continuer. Certains membres des communautés ont également signalé que la quantité de poisson et la production agricole ont diminué, mais pas aussi fortement. Il faudrait une étude scientifique bien plus poussée pour établir un lien de causalité avec les changements climatiques. Les modifications perçues peuvent aussi avoir été provoquées, au moins en partie, par d'autres pressions environnementales locales et plus directes.





DANS QUELLE MESURE LES PEUPLES AUTOCHTONES SONT-ILS PLUS VULNÉRABLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE? EN QUOI ONT-ILS DÉJÀ COMMENCÉ À S'Y ADAPTER?

De l'analyse des résultats obtenus sur le terrain se dégagent cinq grands facteurs qui diminuent la capacité des peuples autochtones à réduire les impacts dus aux changements climatiques, et à s'y adapter:

- une forte dépendance aux ressources naturelles pour leur subsistance et leur mode de vie – si celles-ci sont menacées, les conséquences sont directes et très graves
- une discrimination de la part des Bantous – la situation économique des communautés autochtones est plus faible, de même que l'accès à l'information, aux services de l'État ou aux projets d'adaptation (pour autant qu'ils aient atteint le village)
- un manque de compréhension ou de respect envers le mode de vie et les droits spécifiques des peuples autochtones par la législation nationale et par certains acteurs externes – les valeurs et connaissances culturelles traditionnelles sont dénigrées, ce qui pousse les peuples autochtones à adopter de nouveaux moyens de subsistance qui pourraient ne pas convenir
- de nouvelles pressions sur les ressources forestières (exercées par les industries d'extraction de bois et de minerais) – même si ces industries sont pourvoyeuses de quelques emplois, elles entraînent la disparition d'importantes espèces d'arbres, réduisent l'accès aux ressources forestières et augmentent les conflits d'accès à ces ressources
- un faible taux d'alphabétisation, un accès restreint à l'information, et une capacité limitée des organisations des peuples autochtones, ce qui complique le travail de sensibilisation

On relève cependant deux facteurs qui favorisent la capacité des peuples autochtones à s'accommoder au changement climatique:

- leur connaissance approfondie de la forêt et de ses ressources
- des stratégies d'adaptation traditionnelles telles que le nomadisme - ce qui leur permet de se déplacer facilement d'une ressource à l'autre en fonction de leurs disponibilités

Les modifications de comportement ou stratégies d'adaptation adoptées par les communautés autochtones pour faire face aux changements climatiques et environnementaux comprennent: le ramassage de bois et de feuilles à une plus grande distance du village, la culture de plantes médicinales, la pêche au filet et à la ligne (qui remplacent la lance / le harpon), le creusement de points d'eau, l'utilisation de puits. Certaines adaptations sont clairement un recours plus fréquent à des activités traditionnelles, d'autres sont véritablement de « nouvelles » adaptations. Il convient de noter que ces adaptations sont également influencées par d'autres facteurs que les changements climatiques et environnementaux, tels que la disponibilité d'une nouvelle technologie, d'un nouveau service, ou l'influence des agriculteurs voisins.

RECOMMANDATIONS

L'étude propose trois pistes de travail pour permettre aux peuples autochtones de mieux s'adapter aux changements climatiques en République du Congo:

1. **Instruire les décideurs et responsables gouvernement sur le mode de vie et les droits des peuples autochtones afin de les sensibiliser au sujet et de gagner leur respect envers les communautés**

2. **Soutenir les organisations de peuples autochtones pour accroître leur capacité à défendre les droits des communautés et promouvoir l'émergence d'un leadership et d'une expertise sur les questions climatiques concernant les peuples autochtones**

3. **Appliquer intégralement la loi de 2011 relative aux droits des peuples autochtones afin d'augmenter leur implication dans les politiques liées aux changements climatiques, car chaque décision exige la mise en oeuvre d'un processus de consultation.**

Il devrait y avoir une vaste consultation des communautés autochtones pour établir la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations ci-dessus.



PARTIE 1: DESCRIPTION DES COMMUNAUTÉS ET CONTEXTE

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

En octobre 2011, Charapa Consult et des organisations partenaires ont soumis une proposition au Fonds fiduciaire pour le développement écologiquement et socialement durable (TFESSD) administré par la Banque mondiale, afin d'entreprendre des recherches pour l'élaboration d'études de cas sur les peuples autochtones et leur adaptation aux changements climatiques en Afrique. Le 16 décembre 2011, Charapa Consult, au nom des différents partenaires, a signé le contrat avec la Banque mondiale pour le lancement des recherches.

Les organismes partenaires sont:

- Rainforest Foundation UK
- le Centre d'assistance juridique en Namibie
- l'Organisation de développement intégré des pasteurs Mainyoito au Kenya

Les objectifs généraux des recherches sont les suivants:

- Analyser et documenter la façon dont les peuples autochtones sont touchés par les changements climatiques
- Identifier les connaissances, pratiques et stratégies d'adaptation locales et traditionnelles des peuples autochtones, considérées comme essentielles pour limiter les effets néfastes du changement climatique
- Soutenir le renforcement des capacités des peuples autochtones à s'engager et à participer directement à l'élaboration des politiques publiques nationales et internationales relatives aux changements climatiques

Ce rapport final rassemble les données recueillies auprès de deux sites sélectionnés pour l'étude sur le terrain en République du Congo : la communauté de Ngonaka (département de la Lékoumou) dans le sud-ouest du pays, et la communauté de Boucy-Boucy (département de la Likouala) dans le nord du pays. Le choix de ces sites s'explique notamment par le fait que les départements de la Lékoumou et de la Likouala présentent les plus fortes densités de peuples autochtones en République du Congo, ainsi qu'une variété de groupes ethniques ; les deux départements connaissent par ailleurs des niveaux de précipitations différents.

L'étude sur le terrain a été menée par l'ONG congolaise Forum pour la gouvernance et les droits de l'Homme (FGDH), membre de la plate-forme nationale des ONG pour la gestion durable des forêts, et par des organisations locales de peuples autochtones, en collaboration avec la Rainforest Foundation UK. À Ngonaka, 24 foyers (44 personnes) de la communauté autochtone ont été interrogés. À Boucy-Boucy, 37 membres de la communauté autochtone ont été interrogés, et bien d'autres ont participé à des exercices en groupe. L'approche méthodologique de l'étude de cas consistait d'abord à obtenir leur consentement libre, informé et préalable.

Une équipe de quatre personnes a passé dix jours dans le département de la Lékoumou pour l'étude à Ngonaka, de fin mars à début avril 2012. Une équipe de cinq personnes, dont des membres du FGDH, de deux organisations locales, l'Association pour la défense des droits des peuples autochtones (ADDPA) et l'Association BaAka, et un assistant technique de la Rainforest Foundation UK, a passé neuf jours dans le département de la Likouala pour l'étude à Boucy-Boucy, du 17 au 25 juillet 2012. Des recherches complémentaires ont été réalisées par deux chercheurs du FGDH à Ngonaka du 31 juillet au 10 août 2012, et par l'Association BaAka à Boucy-Boucy.

Ngonaka est situé dans le sud-ouest du pays, dans le district de Komono (département de la Lékoumou), par S 02° 59.882 et E 13° 12.013. Boucy-Boucy est situé dans le nord du pays, dans le district de Dongou (département de la Likouala), par N 02° 17.576 et E 18° 00.286 (voir figures 1 et 2 ci-dessous).

FIGURE 1:
Carte des départements de la République du Congo



FIGURE 2:
Les sites d'étude de Boucy-Boucy et de Ngonaka, marqués d'une punaise jaune

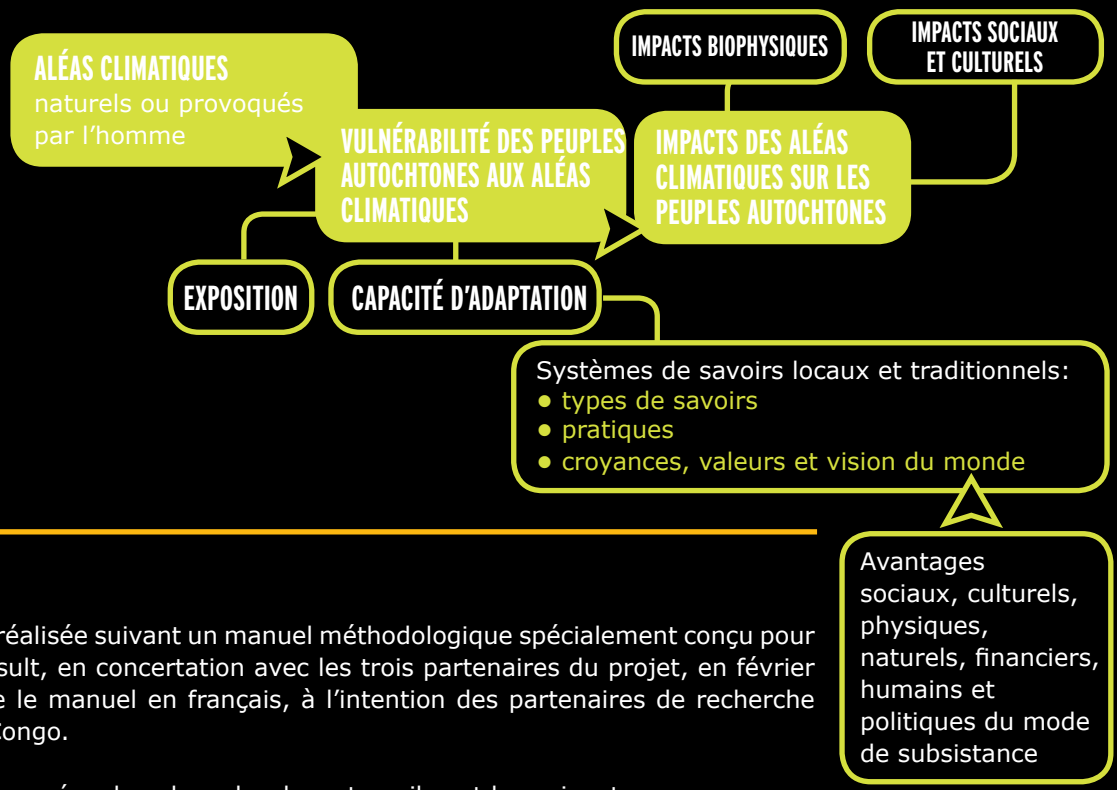


Sources:
Fig 1: www.escudosybanderas.es
Fig 2: données RFUK & FGDH sur Google Earth

1.2 CRITÈRES CONCEPTUELS DE L'ÉTUDE

Le point de départ commun est le cadre conceptuel illustré ci-dessous, selon lequel l'impact des aléas climatiques sur les peuples autochtones concourt à leur vulnérabilité, qui s'explique elle-même par leur exposition et leur capacité d'adaptation à ces aléas.

FIGURE 3:
Vulnérabilité et impacts des aléas climatiques sur les peuples autochtones



1.3 MÉTHODOLOGIE

L'étude sur le terrain a été réalisée suivant un manuel méthodologique spécialement conçu pour le projet par Charapa Consult, en concertation avec les trois partenaires du projet, en février 2012. RFUK a fait traduire le manuel en français, à l'intention des partenaires de recherche locaux en République du Congo.

Les activités de recherche menées dans le cadre de ce travail sont les suivantes:

- Rencontres avec des responsables gouvernementaux, des chercheurs et des ONG à Brazzaville pour recueillir des informations sur les politiques et projets nationaux relatifs aux changements climatiques et à leurs conséquences
- Rencontres préliminaires à Sibiti et Impfondo, respectivement chefs-lieux des départements concernés par les études de Ngonaka et de Boucy-Boucy, avec les autorités et acteurs locaux afin de recueillir des informations statistiques et d'évaluer le contexte
- Rencontres préliminaires avec les autorités traditionnelles bantoues locales
- Réunions en vue d'obtenir le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés autochtones
- Étude sur le terrain grâce au matériel proposé dans le manuel dont un questionnaire individuel, des entretiens individuels et des exercices en groupe (cartographie du village, élaboration de lignes de tendances [1], identification des stratégies de subsistance, élaboration d'un calendrier saisonnier [2], marches prospectives, énumération des institutions compétentes, annonce des premiers résultats)

Certains exercices du manuel, tels que l'exercice d'évaluation du bien-être, n'étaient pas complètement adaptés aux communautés participantes, et ont dû être simplifiés. En outre, le changement climatique est un concept qui, jusqu'à présent, leur était peu ou pas connu. Ainsi, les exercices ont été axés sur l'identification des « changements environnementaux » et les résultats interprétés afin de les lier au changement climatique (selon la méthode détaillée ci-après).

[1] Les lignes de tendances correspondent à la perception par les communautés des changements du climat local, des ressources naturelles et environnementales, et des modèles économiques, sociaux et institutionnels. Un simple graphique illustre alors l'évolution des changements au fil du temps. Cet outil permet de déterminer si une situation empire ou s'améliore.

PARTIE 2: LES PEUPLES AUTOCHTONES DU BASSIN DU CONGO

2.1 HISTOIRE

Presque tous les départements du Congo comptent des communautés autochtones dont la population nationale serait de 43 378 personnes selon le dernier recensement officiel de 2007 ; le chiffre réel est probablement plus élevé. Généralement, ce sont des peuples de la forêt qui vivent en petits groupes sociaux égalitaires, et leur mode de subsistance repose sur la chasse et la cueillette. Ils sont souvent considérés comme les premiers habitants de la forêt du bassin du Congo. Étant donnée leur présence de longue date, les peuples autochtones ont développé avec les communautés agricoles bantoues des relations initialement basées sur l'échange mutuellement profitable de produits forestiers contre des produits agricoles, des biens importés d'Europe, du fer et du sel.

Histoire des deux sites de l'étude:

- Le village de Ngonaka a été fondé au début des années 1970 par des habitants du village de Miyoumi, situé à trois kilomètres. Le territoire de Ngonaka se trouve sur la concession forestière exploitée par la société asiatique Taman. Les peuples autochtones de la région sont des Babongos (qui appartiennent au groupe communément appelé « Pygmées »). La communauté autochtone de Ngonaka descend des Babongos mis en servage par Saya Mbani, habitant bantou du village, et dont son fils Maboukou Mbani a « hérité ». À la mort de Maboukou en 1983, cette population a été « affranchie » mais elle subit toujours discrimination et marginalisation au quotidien et vit dans de très mauvaises conditions sociales et économiques.

- Selon le maire de Boucy-Boucy, le village a été fondé en 1930 par son grand-père et les habitants d'un village en amont victime de fréquentes inondations. Le nom, transcris de façon erronée par les administrateurs coloniaux, provient du terme « woucy woucy » décrivant le bruit produit par la marche sur du sable mouillé. Selon la communauté, les premiers membres de peuples autochtones, des Bayaka ou Baka, ont été amenés à Boucy-Boucy depuis un village voisin dans les années 1950 pour être mis en servage ou en esclavage par Paul Belemene, notable bantou et fondateur de l'école du village. Dans les années 1970, la population du village a augmenté en raison de la migration vers le sud de membres des peuples autochtones qui fuyaient la répression et les violations des droits de l'Homme au nord.

FIGURE 4:
Carte de localisation indicative des groupes des peuples autochtones de la République du Congo

Source: OCDH/RFUK 2006



[2] Dans l'exercice de calendrier saisonnier, les participants nomment les principaux événements de l'année tels qu'ils les perçoivent. Ils y attribuent des symboles puis établissent progressivement un graphique ou un tableau en plaçant ces symboles selon l'ordre de survenue des événements dans l'année. Ceci est important pour mesurer leurs variations et faire des comparaisons. Au fur et à mesure de l'exercice, les participants constatent quels sont les mois qui sont plus chargés que les autres.

2.2 ORGANISATION SOCIALE

DISCRIMINATION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones en République du Congo continuent de faire l'objet d'une discrimination systématique et structurelle qui touche quasiment tous les aspects de leur existence individuelle et collective. Cette discrimination trouve ses racines dans l'histoire et la culture du pays. Elle est aggravée par l'absence d'application des mécanismes prévus par la législation et la politique gouvernementale qui tiennent compte des besoins et modes de vie spécifiques de ces groupes.

Selon le rapport « Les Peuples autochtones de la République du Congo : Discrimination et Esclavage » publié en novembre 2011 par l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH), la situation de discrimination et d'exploitation des minorités autochtones est toujours profondément ancrée et inquiétante à l'heure actuelle. Le rapport indique que la relation entre les Bantous et les peuples autochtones « s'est transformée en relation "maître-esclave" au fil du temps ; [...] la pratique la plus répandue est celle du travail forcé, où quelqu'un est astreint à travailler contre son gré, sous la menace de la violence ou toute autre forme de punition ou contrainte. » (OCDH, 2011).

Par exemple, les communautés autochtones de Ngonaka et Boucy-Boucy descendent toutes deux de celles mises en servage par les « maîtres » bantous locaux qui exerçaient alors une totale autorité sur elles. À Ngonaka, les autochtones cultivaient les champs du maître et accomplissaient diverses autres tâches productives. Apparemment, ils étaient souvent « punis » et battus. Tel qu'indiqué plus haut, les autochtones de Ngonaka ont été « affranchis » en 1983, mais ils subissent toujours discrimination et marginalisation au quotidien ; il nous a été rapporté, par exemple, que des membres de la communauté autochtone étaient parfois obligés de travailler dans les champs bantous ou de chasser pour les Bantous pour « rembourser une dette ».

À Boucy-Boucy, les autochtones interrogés donnent comme exemple de discrimination systématique le fait d'être payé moitié moins qu'un habitant bantou pour accomplir la même tâche ou pour la vente d'un même produit forestier. Les Bantous useraient de la « force » pour leur faire accepter un prix inférieur.

2.3 ORGANISATION SOCIALE INTERNE DES PEUPLES AUTOCHTONES

La base de l'organisation sociale des peuples autochtones en République du Congo est le clan. Les membres d'un clan, issus d'un ancêtre commun, sont liés par une forte solidarité. Le « campement » est l'équivalent du « village ». À chaque clan correspond un campement, qui porte généralement le même nom que le clan, le nom d'un aîné du clan ou le nom du village bantou attenant. Le campement est une unité de production et de diffusion des produits collectés dans la forêt. C'est également une unité sociale/politique, où les décisions sont discutées et prises.

La famille constitue l'unité fondamentale dans les sociétés traditionnelles autochtones. L'organisation économique est basée sur la répartition de tâches précises entre les membres d'une famille et d'un campement. Généralement, les hommes chassent tandis que les femmes font la cueillette de produits forestiers. Les enfants jouent un rôle important et aident leurs parents dans les activités économiques. Chacun décide de se consacrer à une activité spécifique (chasse, levée des pièges, récolte du miel, des plantes, etc.) selon les besoins quotidiens. Il arrive également que le type d'activité soit improvisé en cours de sortie.

L'autorité du patriarche, au sein d'une famille ou d'un clan, est souvent limitée : les communautés autochtones ont un système politique très égalitaire. Les décisions qui concernent l'ensemble de la communauté (du clan) sont soumises à de nombreuses discussions et débouchent généralement sur un consensus.

2.4 MODE DE VIE

Traditionnellement, les peuples autochtones en République du Congo ont un mode de vie semi-nomade axé sur la chasse traditionnelle et la cueillette de produits forestiers. Il se caractérise par une mobilité des populations sur un vaste territoire, pour se déplacer d'une source de subsistance à une autre selon les besoins. Toutefois, ce mode de vie est en train de changer : les communautés autochtones se sont établies le long des routes et en bordure de villages bantous depuis les années 1960. Elles tendent à se sédentariser et à vivre de l'agriculture, souvent sous la pression d'agents extérieurs. Très peu d'autochtones ont un emploi salarié.

D'après notre étude, la population autochtone de Ngonaka s'est installée à côté du village bantou il y a 40 ans. Elle a cependant conservé d'importantes traditions semi-nomades. Si les zones de chasse et de cueillette sont généralement situées à distance du village (moins d'une journée de marche), il arrive encore que les membres de la communauté parcourent de longues distances en forêt et s'absentent du village plusieurs mois d'affilée, afin d'exploiter des zones de chasse et d'autres campements plus éloignés dans la forêt.

À Ngonaka, presque toutes les personnes interrogées pratiquent la chasse (à l'antilope, au cochon sauvage, au singe, au rat...) et la cueillette de produits forestiers (asperges, feuilles, fruits sauvages, champignons, chenilles, miel....) comme principales activités économiques. Leur principale source de revenus provient du commerce de ces produits forestiers et de produits agricoles (principalement le manioc, mais aussi le maïs, l'arachide et l'igname). Quand ils ont la chance d'accéder à un emploi salarié, les membres des communautés autochtones sont souvent soumis à des conditions de travail difficiles. À Ngonaka, seules quatre personnes sur les quarante-quatre interrogées ont déjà été employées dans la société d'exploitation forestière locale (voir figure 5 ci-dessous). Quelques foyers ont leur propre petit élevage (poulets et chèvres), mais la plupart n'en possède pas. L'étude révèle la nette perception que les produits végétaux et animaux étaient plus abondants par le passé et le sentiment qu'ils se raréfieront à l'avenir. Ce point sera développé dans les sections suivantes.

FIGURE 5:
Résultats des questionnaires individuels de Boucy-Boucy et de Ngonaka *Source: étude sur le terrain*



(taille de l'échantillon: 78) *(taille de l'échantillon: 75)* *(taille de l'échantillon: 75)* *(taille de l'échantillon: 74)* *(taille de l'échantillon: 75)*

À Boucy-Boucy, l'étude montre que la population autochtone du village s'est implantée dans les années 1950 et s'est agrandie dans les années 1970. Les membres de la communauté font jusqu'à quatre jours de marche pour accéder aux zones de chasse les plus reculées, et deux heures de marche pour les plantes sauvages. D'après les villageois bantous, certains membres de la communauté autochtone s'absentent plusieurs mois d'affilé en forêt. Ces deux dernières années, des autochtones du village ont commencé à pratiquer l'agriculture, à petite échelle pour l'instant.

L'analyse des questionnaires de Ngonaka et de Boucy-Boucy montre que seule une infime proportion des personnes interrogées a un emploi salarié, et que la chasse, la cueillette et la pêche sont les principaux moyens de subsistance et sources de revenus : 85 % ne possèdent pas de petit élevage, 93 % vivent de la viande sauvage et 100 % de la cueillette de plantes sauvages ; 89 % collectent du bois de chauffe et seuls 9 % ont un emploi salarié (voir figure 5 ci-dessus).

2.5 CULTURE ET SAVOIR ANCESTRAL

Les peuples autochtones du bassin du Congo ont un riche patrimoine culturel mais qui est actuellement menacé, comme l'est leur mode de vie ancestral. Traditionnellement, les peuples autochtones invoquent Ndjengui, l'esprit de la forêt, par le biais de danses et autres rituels en lien avec la forêt. L'arrivée des Églises dans certaines communautés autochtones a provoqué la lente disparition des croyances et pratiques rituelles.

Leur mobilité explique que les peuples autochtones du Congo n'amassent pas de biens matériels. Les forêts leur fournissent un large éventail de biens et de services, en quantité suffisante pour leur apporter bien-être et subsistance : matériaux de construction, aliments, énergie, médicaments, mais aussi protection des sources d'eau, protection des sols, ombre, habitat pour la faune et les abeilles productrices de miel, pâturages ainsi que valeurs culturelles.

Les peuples autochtones sont des peuples de la forêt. Ils possèdent une connaissance inégalée des ressources qu'on y trouve et de leurs usages. Dans l'exercice de la marche prospective (voir figure 6 ci-dessous), la communauté de Boucy-Boucy a montré comment elle savait recueillir l'eau des arbres et des racines, creuser des points d'eau pour accéder à l'eau potable, poser des pièges à petits mammifères, utiliser les propriétés médicales de toute une gamme d'écorces et de feuilles, ramasser des fruits et racines sauvages, et pêcher. D'après l'étude, la communauté a abandonné certaines techniques de chasse (au filet, à l'arc et aux flèches empoisonnées) ces vingt dernières années ; de même, elle s'est mise à pêcher à la ligne et à la canne à pêche plutôt qu'à la lance. Certaines de ces mutations sont liées aux conséquences des changements climatiques, bien que d'autres facteurs jouent un rôle important tel que décrit ci-après.



FIGURE 6:
Itinéraire d'une marche prospective depuis Boucy-Boucy, avec marque des différents lieux et emplacements d'intérêt
Source: données GPS dans Google Earth

Les drapeaux représentent divers lieux et emplacements d'intérêt particulier rencontrés au cours de la marche prospective au départ du village de Boucy-Boucy (13) : plant de *kongo bololo* contre le paludisme (14), plant de *koungou* contre la fièvre et les maux de gorge (15), ignames sauvages (16), fruits sauvages – *bemba* (17), site sacré (18), plante grimpante à partir de laquelle l'eau peut être bue (19), plante médicinale (20), piège à porcs-épics (21), croisement en direction de Pokola (22), plante médicinale contre la toux (23), terrain agricole d'une communauté autochtone (24), maniocs sauvages ou *écoumés* (25), plante grimpante à partir de laquelle l'eau peut être bue (26), plante médicinale – *ganda* (27), site de pêche (28) et point d'eau stagnante (29).

Au cours des soixante dernières années, les peuples autochtones ont été amenés au contact des agriculteurs sédentaires bantous et de leur monde culturel, à un rythme et un degré différents selon les régions. Par exemple, la communauté autochtone de Boucy-Boucy commence tout juste à cultiver des terres pour elle-même (depuis deux ans), alors qu'à Ngonaka la communauté pratique l'agriculture à petite échelle depuis au moins dix ans. Cette assimilation à la culture bantoue conduit à l'érosion progressive chez les peuples autochtones de leurs connaissances et de leurs valeurs culturelles liées à la forêt.

2.6 INSTITUTIONS

Plus de 50 % des enfants autochtones n'ont pas d'acte de naissance, contre 19 % des enfants à l'échelle nationale. La non-possession de ce document juridique, qui conditionne l'obtention d'une carte nationale d'identité, entrave l'accès à de nombreux services sociaux, tels que l'école ou le centre de santé, par exemple. Ne disposant généralement pas de papiers d'identité, les membres des communautés autochtones ne peuvent pas prétendre pleinement à leurs droits de citoyens, comme avoir accès au système judiciaire ou obtenir un passeport. En outre, des études participatives menées par des groupes de la société civile dans la région du bassin du Congo ont montré que les membres des communautés autochtones travaillant dans les industries et entreprises locales étaient souvent victimes de discrimination en matière de conditions d'embauche, de travail, de rémunération, etc. L'accession à la citoyenneté est liée à la reconnaissance fondamentale de l'existence légale d'une personne.

Les villages de la République du Congo sont administrés par un maire, officiellement appelé PRECO (président du comité du village) nommé par le sous-préfet (représentant du gouvernement au niveau départemental). Dans les villages mixtes Bantous-autochtones, le maire est presque sans exception un Bantou. Le PRECO a un rôle décisionnel important à l'échelle du village (surtout quand le village est dans une zone très éloignée des autres représentants de l'État) qui comprend la résolution des conflits, l'organisation des travaux et événements du village et la répartition des fonds reçus par le village. Les conflits mineurs sont résolus au sein de la famille ou de la communauté, tandis que les conflits majeurs sont discutés par les anciens du village, le chef bantou et les institutions locales de la justice.

Lors des exercices en groupe à Boucy-Boucy, la communauté autochtone a reconnu que le PRECO leur fournissait une certaine protection contre les agressions bantoues. Toutefois, à l'occasion d'entretiens individuels, des plaintes ont surgi à propos des autorités locales qui ne reversaient pas les fonds alloués à la communauté autochtone (par des hommes politiques en campagne électorale, par exemple) si les autochtones n'accomplissaient pas des tâches sans aucun rapport avec les fonds, telles que le débroussaillage d'une certaine zone. Lors de l'étude sur le terrain, certains représentants des autorités locales ont qualifiés les peuples autochtones de « compliqués » et de « personnes difficiles » et se sont plaints de les voir passer de longues périodes en forêt, loin du village.

Alors que les communautés autochtones sont largement égalitaires, elles reconnaissent une autorité morale au patriarche de la famille, ou une autre personne choisie pour sa sagesse et son âge avancé, souvent consultée en cas de conflit. C'est lui qui possède généralement une connaissance approfondie des pratiques coutumières et rituelles. À Boucy-Boucy, René Mbindo, membre de la communauté, a été désigné comme « chef de la population autochtone du village », même si cette position n'est pas reconnue par l'État et qu'il ne semble pas avoir de pouvoirs étendus.

Le tableau suivant résume les institutions principales et leurs impacts sur les peuples autochtones à Boucy-Boucy :

Tableau 1 : Institutions externes et leurs impacts signalés sur les peuples autochtones à Boucy-Boucy.

SECTEUR	INSTITUTION	IMPACT
ÉDUCATION	Le village de Boucy-Boucy a une école, l'École primaire Paul Belemene de Boucy-Boucy, fondée en 1955, selon le maire.	L'enseignement primaire en République du Congo est censé être gratuit, mais des enseignants « volontaires » travaillent pour l'école et les parents collectent de l'argent pour les dédommager, ce qui rend de fait la scolarité payante. Des autochtones déclarent s'être vu refuser l'inscription de leurs enfants car ils ne pouvaient en assumer les frais. Les membres de la communauté autochtone voient l'école comme un moyen d'améliorer la vie de leurs enfants, mais aussi comme un problème par rapport à leur mode de vie traditionnel (l'école ne propose pas de cantine et les enfants ne mangent souvent pas à moins d'aller en forêt). Certains remettent en question l'utilité d'une éducation formelle, « puisqu'il n'y a pas d'emploi décent à l'arrivée ». Les élèves qui souhaitent poursuivre des études secondaires doivent se rendre à la capitale du district, Dongou, à 30 km.
SANTÉ	Il n'y a pas de centre de santé à Boucy-Boucy, mais une infirmière diplômée d'État.	L'infirmière fait payer ses prescriptions. Certains affirment qu'en raison de la raréfaction des plantes médicinales, ils ont de plus en plus recours à la médecine moderne, ce qui les amène à s'endetter. La vaccination gratuite contre la polio (entre autres maladies) et des moustiquaires pour lutter contre paludisme ont été fournies aux communautés autochtones par les services de santé de l'État.
AGRICULTURE	Visites occasionnelles des services agricoles de l'État	Certains signalent que les ingénieurs agricoles n'assistent que les Bantous malgré les demandes formulées par les peuples autochtones.
ENREGISTREMENT DES NAISSANCES	L'enregistrement à l'état civil et la délivrance d'un acte de naissance sont aussi censés être gratuits en République du Congo.	Des membres de la communauté autochtone rapportent qu'un paiement est exigé pour ces services.
RELIGION	Sept églises chrétiennes à Boucy-Boucy	Aucune recherche approfondie n'a été effectuée concernant l'impact de l'Église sur les modes de vie des peuples autochtones. (Elle semble cependant influer sur la perception par la communauté des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes ; à l'exercice qui proposait d'imaginer une situation où il ne pleuvait plus et où la rivière s'asséchait complètement, certains ont répondu : « Il ne pleut que si Dieu le veut. Dieu ne permettrait pas que cela se produise. »)
POLICE / GENDARMERIE	Faible présence à Boucy-Boucy	Certains déclarent qu'elles aident à réduire les conflits et apportent de la sécurité.
ORGANISATIONS DE CONSERVATION	En activité à quelques jours de marche du village	Certains indiquent que les éco-gardes sont une force répressive.
ENTREPRISES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE	La forêt près de Boucy-Boucy a été attribuée à une entreprise d'exploitation forestière mais l'extraction de bois n'a pas encore commencé	Quelques personnes ont déjà été employées comme « prospecteurs » pour évaluer les espèces d'arbres présentes, mais d'aprés les témoignages qu'elles obtiennent un emploi permanent quand l'extraction commencera.

Source : RFUK + recherche sur le terrain des partenaires

2.7 ETHNICITÉ ET DÉMOGRAPHIE

L'obtention d'informations précises sur les principales caractéristiques sociodémographiques des peuples autochtones est encore un défi majeur pour les gouvernements et les ONG en activité au Congo. Toutefois, le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) réalisé en 2007 apporte quelques données chiffrées. Selon ce recensement, la population congolaise totalise 3 697 490 habitants, dont 43 378 personnes appartenant à une communauté autochtone, ce qui représente 1,2 % de la population totale du pays. Les concentrations les plus fortes de membres des peuples autochtones sont dans les départements de la Likouala (où se trouve Boucy-Boucy) avec 13 476 personnes, de la Lékoumou (où se trouve Ngonaka) avec 11 456 personnes, et de la Sangha avec 7 885 personnes. Pour diverses raisons, ces chiffres sont probablement inférieurs au nombre réel d'autochtones en République du Congo.

En moyenne, la population des communautés autochtones du pays est jeune : les moins de 15 ans représentent près de 41 % du total. En revanche, les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 5 % environ. Il y a 48,5 % d'hommes et 51,5 % de femmes, dont une proportion nettement plus élevée de femmes entre 15 et 39 ans (voir figure 7 ci-dessous).

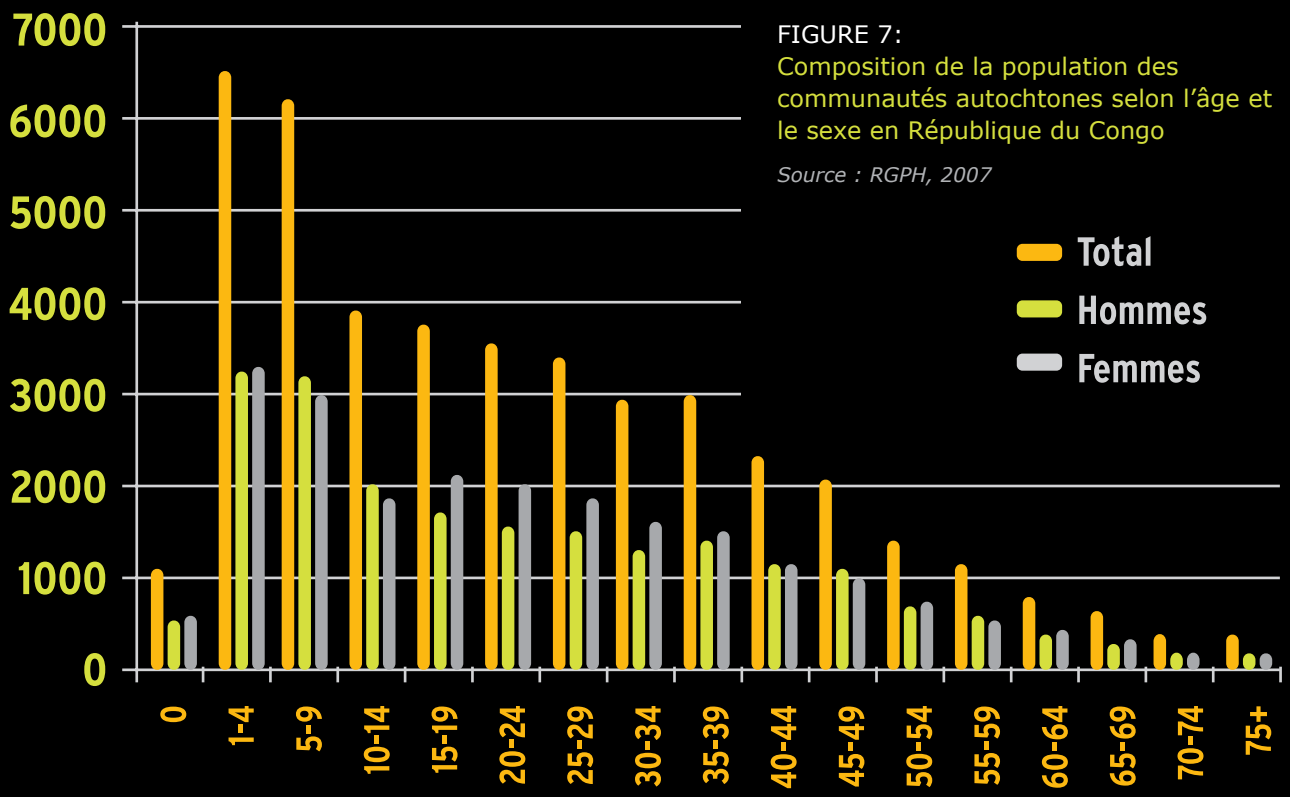


FIGURE 7:
Composition de la population des communautés autochtones selon l'âge et le sexe en République du Congo

Source : RGPH, 2007

Concernant plus précisément les sites choisis pour l'étude, la population de Ngonaka est un mélange de Bantous et de peuples autochtones. Les Bantous se divisent en de nombreuses ethnies, dont les Tékés forment la majorité. Les peuples autochtones présents à Ngonaka, et plus généralement dans le département de la Lékoumou, sont des Babongo. Selon le chef bantou, la population totale de Ngonaka est de 603 personnes, dont la population Babongo représente un petit pourcentage.

Selon le maire de Boucy-Boucy, la population du village est de 1 229 habitants, Bantous et peuples autochtones confondus. Encore une fois, il n'y a pas de chiffrage précis de la population des peuples autochtones du village, mais on estime sa proportion à environ 20 %, soit un peu plus de 200 personnes. Le village compte également 123 réfugiés (bantous) de la République démocratique du Congo, non compris dans la population totale, qui ont fui les massacres de l'autre côté du fleuve Oubangui en 1994 et 2002.

PARTIE 3: VULNÉRABILITÉS ET OPPORTUNITÉS

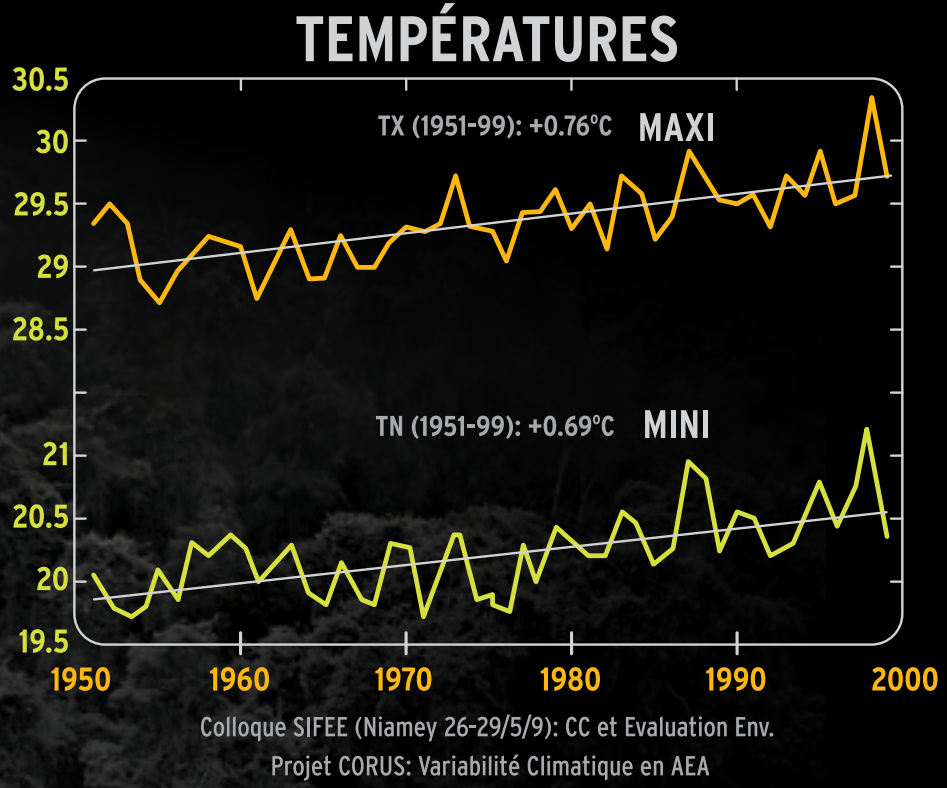
3.1 ALÉAS CLIMATIQUES ET IMPACTS

L'équipe de recherche a rencontré M. Geoffrey Ebasse, climatologue au Centre de recherche sur les tropiques humides (CRTH) du département de géographie de l'Université de Brazzaville. D'après lui, les données climatiques du pays remontent à 1932, mais sont parsemées de lacunes en raison des interruptions d'enregistrements ou de la perte de nombreuses stations météorologiques causées par le manque d'entretien ou les conflits. Il s'en dégage cependant une nette tendance laissant entrevoir une « rupture » dans les années 1980, avec une baisse des précipitations et une hausse des températures. Ces tendances se poursuivent jusqu'en 2005, où on note une légère augmentation des précipitations mais pas à la hauteur des niveaux précédents. En général, il pleut moins et les rivières s'assèchent.

La recherche documentaire réalisée pour cette étude montre qu'en moyenne, les températures ont augmenté et les précipitations ont diminué durant la seconde moitié du XXe siècle (voir figures 8 et 9 ci-dessous). Ces données correspondent à la perception locale des changements climatiques, comme décrit ci-après. La publication de Bouka Biona et Mpounza (2009) comprend un graphique qui montre la hausse des températures maximales et minimales en République du Congo de 1950 à 2000.

FIGURE 8:
Tendance des températures sur la période 1950 - 2000 en République du Congo

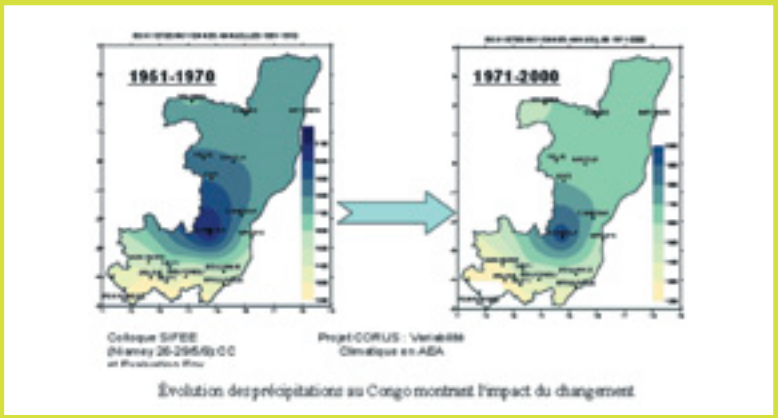
Source: Bouka Biona & Mpounza, 2009



La même publication contient également des cartes isohyètes (indiquant la pluviométrie) de la République du Congo pour les périodes 1951-1970 et 1971-2000, qui dénotent une baisse des précipitations durant la seconde moitié du XXe siècle.

FIGURE 9:
Évolution des precipitations au Congo montrant l'impact du changement climatique

Source: Bouka Biona & Mpounza, 2009



Ces données sont confirmées par d'autres publications qui attestent la diminution des précipitations au cours des dernières décennies : « Dans l'ensemble, les précipitations enregistrées dans la forêt tropicale qui s'étend de l'Afrique de l'Ouest au nord du Congo étaient de 10 % inférieures sur la période 1968-1997 par rapport à la période 1931-1960 (Nicholson et al., 2000) » (Somorin, 2010, p. 4). On a également constaté que les grands fleuves d'Afrique centrale ont connu un débit réduit entre 1990 et 1995 (Bouka Biona & Mpounza, 2009 citant Laraque et al., 2001).

M. Georges Boudzanga, coordinateur du processus REDD (Réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts) au ministère de l'Économie forestière à Brazzaville, a déclaré que les effets du changement climatique sont évidents et a cité en exemple la baisse des secondes récoltes d'arachide dans l'année, à tel point qu'une nouvelle variété provenant d'Afrique de l'Ouest a dû être introduite.

Du côté des projections de changements climatiques, les modèles prédisent que les températures pourraient augmenter jusqu'à 1,1 °C en moyenne d'ici 2050. La plupart des informations disponibles au sujet des impacts prévus proviennent de la Communication nationale initiale 2001 de la République du Congo à la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unis sur les changements climatiques). Cette étude a été réalisée avec le logiciel de simulation climatique MAGICC/SCENGEN General Circulation Model, à partir des archives météorologiques de 1961 à 1990 (République du Congo, 2001). D'autres études utilisent une version plus récente du même logiciel, MAGICC/SCENGEN 5.3 (Bouka Biona & Mpounza, 2009).

Ces scénarios prévoient une hausse générale des températures dans tout le pays. Si le niveau de CO2 dans l'atmosphère double, les températures pourraient augmenter de 0,6 °C dans le nord du pays et de 1,1 °C dans les régions côtières d'ici 2050, avec des pics à 2,1 °C dans certaines zones (plateau des Cataractes et vallée du Niari). Les chiffres de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville indiquent que la température moyenne nationale va augmenter de 0,7 °C d'ici 2025, 1 °C d'ici 2050 et 3 °C d'ici 2100 (Bouka Biona & Mpounza, 2009, p. 7).

Le changement climatique est un phénomène peu connu et diffusé en République du Congo. Un directeur d'ONG interrogé pour la présente étude explique que, souvent, les communautés de province n'ont pas eu vent du phénomène et que les discussions sur le sujet se limitent aux cercles « intellectuels » de Brazzaville, la capitale. Les habitants de province, même s'ils n'emploient pas l'appellation consacrée, ont identifié de nombreux phénomènes vraisemblablement liés au changement climatique, tels que décrits ci-dessous.

Aucune donnée ou étude consacrée au changement climatique n'existe au niveau départemental, que se soit à la Likouala ou à la Lékoumou. Cependant, le personnel des autorités départementales peut témoigner de nombreux signes de l'évolution des conditions climatiques ou de la perturbation des saisons (par exemple, « les pluies sont arrivées plus tard cette année » ou « on ne sait plus quand planter ses cultures »).

3.2 GOUVERNANCE

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

En février 2011, le Congo a adopté une loi en faveur des peuples autochtones dite « Loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones ». Elle leur garantit les droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, et le droit à un environnement sain. Cette loi est la première du genre en Afrique centrale, et son adoption est un événement historique pour les peuples autochtones du Congo et du continent. Selon l'article 3 : « l'État s'assure que les populations autochtones sont consultées d'une manière convenable. » Les articles suivants garantissent successivement les droits civils et politiques, les droits culturels, le droit à l'éducation, à la santé, au travail, à la propriété et enfin à l'environnement. Selon l'article 31, « les populations autochtones ont un droit collectif et individuel à la propriété, à la possession, à l'accès et à l'utilisation des terres et ressources naturelles qu'elles occupent ou utilisent traditionnellement [...]. »

Les décrets d'application qui permettraient de garantir les droits des peuples autochtones notamment sur les terres et ressources forestières, sont en cours d'élaboration. Il est important que les peuples autochtones soient consultés de manière appropriée dans ce processus. De nombreux acteurs locaux ne sont pas informés de l'existence de cette loi. En outre, les concepts et spécificités propres aux droits des peuples autochtones sont pratiquement inconnus au niveau local et d'importants efforts devraient être faits en termes d'information et de sensibilisation. Actuellement, la représentation et la participation des peuples autochtones dans les structures de l'État sont minimes, ce qui entraîne discriminations et exclusions structurelles et systématiques. Étant donné le manque de reconnaissance administrative des villages autochtones et les faibles capacités des structures représentatives, les autochtones n'ont pas la possibilité de participer de manière adéquate aux prises de décision, même au niveau le plus local.

FONCIER ET PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES

Au Congo, comme dans les pays voisins, il y a cohabitation et interaction complexe entre le droit coutumier, un ensemble de règles généralement non-écrites qui peut remonter à l'époque pré-coloniale, et le droit étatique, ou loi écrite parlementaire, dite « moderne » et qui date de l'époque coloniale. Au niveau local, les règles coutumières jouent encore un rôle important dans l'accès et la gestion des terres et des ressources. La pratique de l'occupation des terres est réglementée par le droit coutumier chez les Bantous. L'occupation et l'aménagement (par exemple, la construction d'une maison ou le défrichement d'une terre en vue d'être cultivée) d'une parcelle inoccupée suffisent alors pour avoir le droit de la transmettre par succession à ses descendants.

Selon le code forestier adopté en 2000 par le ministère de l'Économie forestière, le domaine forestier de l'État comprend le domaine permanent et le domaine non permanent. Le domaine permanent inclut le domaine privé de l'État. Le domaine permanent fait environ 19 millions d'hectares.

Le code forestier congolais obéit au principe de « gestion durable » des ressources forestières. Les décrets d'application ont été adoptés en 2002, suivis des directives nationales de gestion durable des forêts, publiées en 2004. Le cadre législatif soutient l'élaboration de plans de gestion des concessions forestières, mais la plupart en sont encore au stade de préparation. Il encourage également la participation des communautés locales et autochtones à la gestion des forêts, mais les mécanismes permettant d'appliquer ce droit sont flous et l'expérience montre que les communautés se plaignent souvent de ne pas être impliquées dans la gestion des ressources.

Les textes interdisent l'utilisation de certaines ressources fauniques, ainsi que l'extraction de minerais et d'hydrocarbures. Dans les forêts du domaine privé de l'État, la loi reconnaît certains droits d'usage coutumier aux communautés autochtones et locales, mais ces droits se limitent à la consommation personnelle de produits forestiers et ne s'étendent pas à leur commercialisation, qui est une source vitale de revenus pour les populations locales et semi-nomades en situation de pauvreté et d'exclusion.

D'après le droit foncier congolais, toutes les terres forestières appartiennent à l'État. Toutefois, il y a une catégorie de terres pour laquelle la loi reconnaît deux types d'accès à la propriété : par inscription au registre ou par reconnaissance du droit foncier coutumier. L'inscription d'une propriété au registre entraîne la délivrance d'un certificat officiel ou titre de propriété reconnu par l'État. Quiconque délimite une surface, dépose une demande d'enregistrement et respecte la procédure qui aboutit à la délivrance d'un titre foncier peut y prétendre. Le régime de propriété est commun aux terres urbaines et agricoles, mais les populations rurales ont du mal à accomplir les longues et coûteuses procédures bureaucratiques. Plus encore, ces procédures ne sont pas adaptées à la culture et au mode de vie des peuples autochtones.

L'utilisation des terres et le concept de propriété et de contrôle des terres sont différents aux yeux des peuples autochtones. Ils considèrent en effet la forêt comme « leur » terre, qu'ils administrent selon leurs propres systèmes de gestion. Souvent, ils mènent un mode de vie semi-nomade, utilisant de vastes zones pour la chasse et la cueillette. L'idée de « développement » diffère donc entre membres des peuples autochtones et Bantous.

POLITIQUES NATIONALES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CONSULTATION

Les politiques liées aux changements climatiques ont été intégrées au Plan national de développement (PND) 2012-2016 pour mettre en place des dispositifs d'atténuation des effets et d'adaptation aux effets du changement climatique, tant au niveau de la gestion des forêts qu'en accompagnement des communautés touchées. Le PND est composé d'un certain nombre d'autres documents, notamment le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou la Proposition de préparation à la REDD (R-PP). Les observateurs politiques interrogés pour notre étude étaient sceptiques quant à la proportion du PND qui serait effectivement mise en œuvre par le gouvernement. Par ailleurs, il n'y a pas eu de consultation publique pour le PND ; pour le DSRP, des ONG à Brazzaville ont été consultées (mais beaucoup ont admis ne pas avoir lu l'intégralité du document de 500 pages) ; pour la R-PP, des réunions publiques se sont tenues dans le chef-lieu de chaque département, auxquelles les peuples autochtones ont pu participer grâce à la pression exercée par des ONG nationales et des donateurs.

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL DU CONGO

La République du Congo a subi trois conflits armés entre 1993 et 1999. Ces conflits ont provoqué des déplacements de population et perturbé l'économie. Depuis le cessez-le feu en 2000 et l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2002, la République du Congo est en paix. La décentralisation est prévue par la Constitution nationale de 2002, qui a piloté le retour à la démocratie du pays. Cependant les conseils locaux s'appuient encore lourdement sur le gouvernement central pour la gestion du développement économique et social. L'économie congolaise s'est considérablement développée depuis 2008. On estime que le PIB réel a augmenté de 8,8 % en 2010 et 7,5 % en 2009, soutenu par une croissance forte et continue du secteur pétrolier ainsi qu'une croissance accélérée dans le secteur non pétrolier. L'exploitation du pétrole a supplanté celle du bois comme pilier de l'économie.

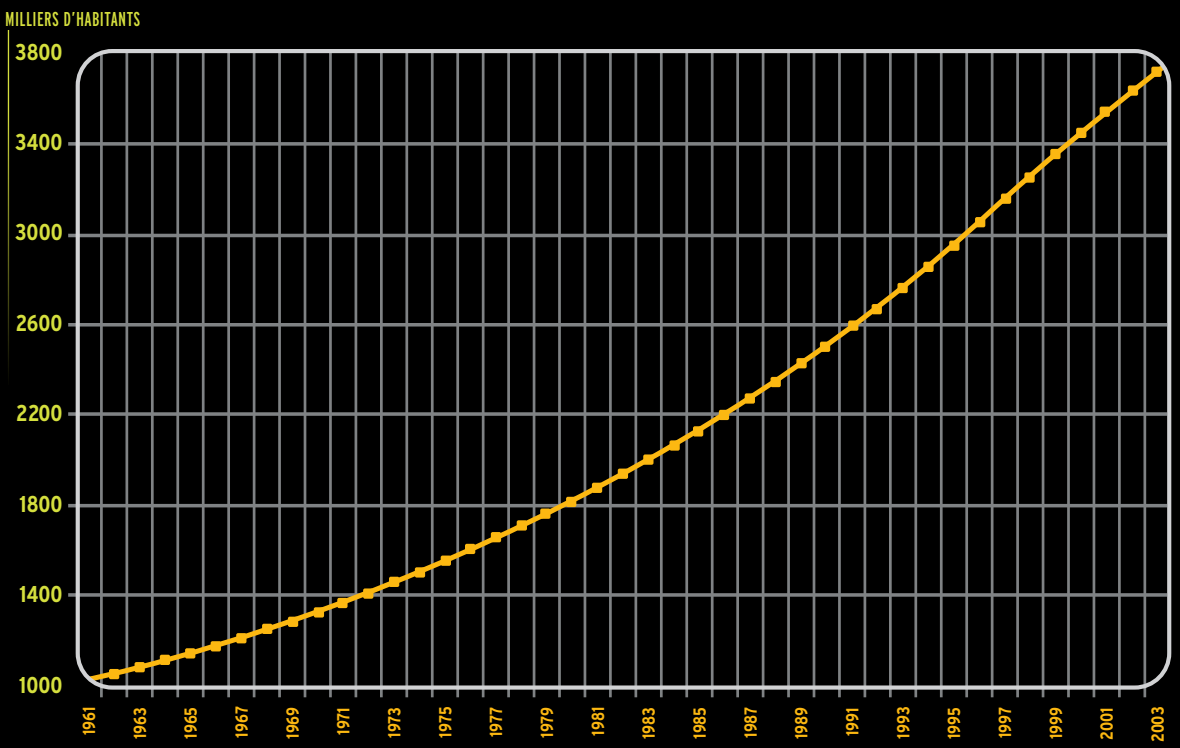
Toutefois, le pays fait face aux défis fondamentaux du développement. La pauvreté reste importante, environ la moitié de la population vivant sous le seuil de pauvreté, et les inégalités sont de taille. Les indicateurs sociaux sont encore très inférieurs à ceux des pays aux niveaux comparables de revenu national brut par habitant. Atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement est un défi majeur (Banque mondiale, 2011).

La corruption représente l'un des plus grands défis dans le bassin du Congo. Les services publics sont inégalement dispensés et de mauvaise qualité. Les institutions censées garantir l'équilibre des pouvoirs au sein du système sont généralement sous-financées et manquent d'indépendance (Transparency International, 2011). La République du Congo est classée 154^{e} selon l'Indice de perception de la corruption 2011 établi par Transparency International.

3.3 SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE

Avec environ 3,7 millions d'habitants répartis sur une surface de 342 000 km², la République du Congo a une faible densité de 10,8 habitants au km², mais 70 % de la population est en réalité concentrée dans les agglomérations urbaines de Brazzaville et Pointe-Noire. Elle se compose de différents groupes : Baya, Kongo, Kota, Mbere, Nzabi, Mbochi, Makasi, Punu, Sanga, Téké, et peuples autochtones chasseurs-cueilleurs, dont le nombre est estimé à 43 378. La République du Congo connaît une croissance rapide de sa population depuis ces dernières décennies.

FIGURE 10:
Population de la République du Congo, 1961-2003 *Source : données FAOSTAT, 2005*



Les produits forestiers non ligneux (animaux, fruits, graines, fleurs, etc.) constituent des ressources importantes pour les communautés forestières. Des études ont dénombré environ 800 espèces différentes utilisées en tant que nourriture, matériaux de construction, outils, chauffage, médicaments et pour des pratiques coutumières. D'après les ONG congolaises partenaires de la RFUK, les peuples autochtones vivent cependant dans des situations d'extrême pauvreté et de marginalisation, sans accès sécurisé aux ressources naturelles et aux terres dont ils dépendent pour leur culture et leur survie.

L'étude sur le terrain a montré que les communautés autochtones de Ngonaka et Boucy-Boucy ont un accès très limité à l'emploi salarié (quelques hommes de Ngonaka ont été employés à l'identification d'espèces d'arbres par la concession forestière locale) et n'ont pratiquement aucun accès à la retraite. Elles tirent la majorité de leurs revenus de la vente de produits cultivés et issus de la chasse et de la cueillette (champignons, chenilles, asperges, feuilles, etc.).

L'accès aux services de santé modernes, tels que les hôpitaux, demeure restreint en raison du coût financier. L'accès à l'éducation de base est limité en raison de plusieurs facteurs, notamment le manque de ressources financières pour assumer les frais de scolarité, l'intimidation par les enfants bantous et le manque d'adéquation du programme et du calendrier scolaire (dans la culture autochtone, à certaines périodes, les enfants doivent suivre leurs parents dans la forêt pour participer à la collecte de produits forestiers, etc.).

3.4 ENVIRONNEMENT

Bordée au nord-ouest par le Cameroun et la République centrafricaine, au sud et à l'est par la République démocratique du Congo et à l'ouest par le Gabon et l'océan Atlantique, près de 60 % de la superficie totale de la République du Congo est recouverte de forêt équatoriale (entre 20 et 22 millions d'hectares) très riche en faune et en flore. Par exemple, sur les 10 000 espèces de plantes recensées dans le bassin du Congo, 1 200 sont endémiques à la République du Congo.

Environ 75 % de la superficie totale des forêts du pays, soit environ 15 millions d'hectares, ont été alloués à la production de bois, tandis que les zones protégées représentent 3,7 millions d'hectares, soit près de 11 % du pays. La forêt équatoriale dans le sud et le sud-ouest du pays a subi des décennies de déforestation et l'exploitation du bois s'est intensifiée dans le nord. Selon une étude réalisée en 2007, l'exploitation forestière génère 5 % du PIB total (10 % du PIB sans le secteur pétrolier), plus de 12 000 emplois directs et indirects, 110 milliards de francs CFA de chiffre d'affaires et 100 milliards de francs CFA à l'exportation. Cependant, cette manne semble avoir très peu profité au développement des communautés forestières. La République du Congo dispose d'importantes ressources pétrolières qui produisent la majorité du PIB.

Les taux de déforestation dans le bassin du Congo (0,17 % / Banque mondiale, 2011) demeurent faibles par rapport à ceux des grands massifs forestiers en Amazonie ou dans le Sud-Est asiatique, mais ils devraient rapidement augmenter au cours des prochaines décennies, sous la pression de diverses activités telles que l'exploitation industrielle forestière, la construction de routes, l'expansion agricole (à la fois à des fins de subsistance et d'agriculture commerciale), ainsi que l'extraction de pétrole et de minerais.

Concernant plus précisément les deux sites de notre étude :

- Ngonaka est entouré par deux rivières, à l'est et à l'ouest du village. Au nord, jusqu'à la rivière Gnimi, s'étendent des champs et des forêts où l'on pratique la pêche, la cueillette et la chasse. Il y a quatre concessions forestières autour de Ngonaka, exploitées par les sociétés Taman, Asia Congo, Sicofor et Afriwood. Le territoire de Ngonaka se trouve sur la concession exploitée par Taman, qui limite l'accès et l'utilisation des ressources forestières. Ngonaka se situe dans le massif du Chaillu Niari à une altitude d'environ 438 mètres. Les précipitations varient de 1 200 à 1 700 mm/an. L'année est rythmée par une longue saison sèche de trois à quatre mois (juin à septembre) encadrée par deux saisons des pluies (octobre à décembre et février à mai) et ponctuée par une petite saison sèche (janvier-février).

- Boucy-Boucy est situé sur les rives de la Motaba, principale voie d'accès (par la navigation) et source d'eau potable. La forêt n'est pas encore exploitée commercialement dans la région, mais cela devrait commencer prochainement. Le village est à environ 335 mètres d'altitude. La région connaît des précipitations toute l'année (1 800 mm/an) avec seulement deux périodes de baisse des précipitations, de décembre à février et au mois de juillet. Une route non goudronnée mène à Dongou, situé à 28 km à vol d'oiseau. En plus d'être le principal moyen de transport, la rivière fournit aussi le village en poisson. À proximité du village se trouve une forêt primaire, jamais exploitée industriellement. Elle abrite des ressources animales et végétales qui sont la principale source de revenus pour les habitants. On trouve de grands mammifères à plusieurs jours de marche du village. De nombreux ruisseaux et plans d'eau se trouvent dans la forêt. Une petite surface à l'extérieur du village est occupée par des champs agricoles.

PARTIE 4: IMPACT DES CHANGEMENTS ET VARIATIONS CLIMATIQUES SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE BASSIN DU CONGO

4.1 LES PERCEPTIONS LOCALES

L'étude auprès des deux communautés a été ralentie par leur manque de connaissance préalable du concept de changement climatique. Alors qu'ils savaient identifier facilement les changements environnementaux qui sont apparus au cours des vingt dernières années, ils n'étaient pas en mesure de les associer au réchauffement climatique mondial ou aux pressions environnementales locales. Avec la communauté de Boucy-Boucy, l'équipe de recherche a décidé de concentrer les exercices sur l'identification des « changements environnementaux » en général, puis d'interpréter les résultats afin de les mettre en lien avec les impacts potentiels du changement climatique. Le tableau 2 ci-dessous résume les six principaux changements environnementaux identifiés par la communauté autochtone de Boucy-Boucy, par ordre d'importance.

Tableau 2 : Liste des changements environnementaux observés par la communauté autochtone de Boucy-Boucy, par ordre d'importance

CLASSEMENT GÉNÉRAL[3]	CHANGEMENT ENVIRONNEMENTAL OBSERVÉ	LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
1	Pollution de l'eau	Indirect
2	Forêt appauvrie	Possible en partie
3 ex æquo	Augmentation des températures	Direct
3 ex æquo	Déforestation	Possible en partie
3 ex æquo	Raréfaction des plantes médicinales	Possible
6	Assèchement des cours d'eau	Direct

Les changements observés tels que l'augmentation des températures, l'assèchement des cours d'eau et la pollution de l'eau peuvent être liés au changement climatique. D'après les discussions ayant suivi l'exercice du calendrier saisonnier, les communautés ont clairement identifié des changements dans la durée des saisons : la saison des pluies était auparavant plus longue et la saison sèche plus courte ; la saison sèche s'est allongée au point de durer aussi longtemps que la saison des pluies. Cette diminution des précipitations se voit dans l'assèchement des cours d'eau et entraîne une pollution de l'eau (car les eaux de surface « circulent » moins longtemps durant l'année et deviennent stagnantes et polluées). La diminution des précipitations et l'augmentation des températures coïncident avec les archives météorologiques disponibles sur la République du Congo.

[3] Calculé à partir du résultat des exercices de classement menés individuellement auprès des hommes et femmes de la communauté.



FIGURE 13:
Exercice du calendrier saisonnier, Boucy-Boucy

Crédit photos:
The Rainforest Foundation UK

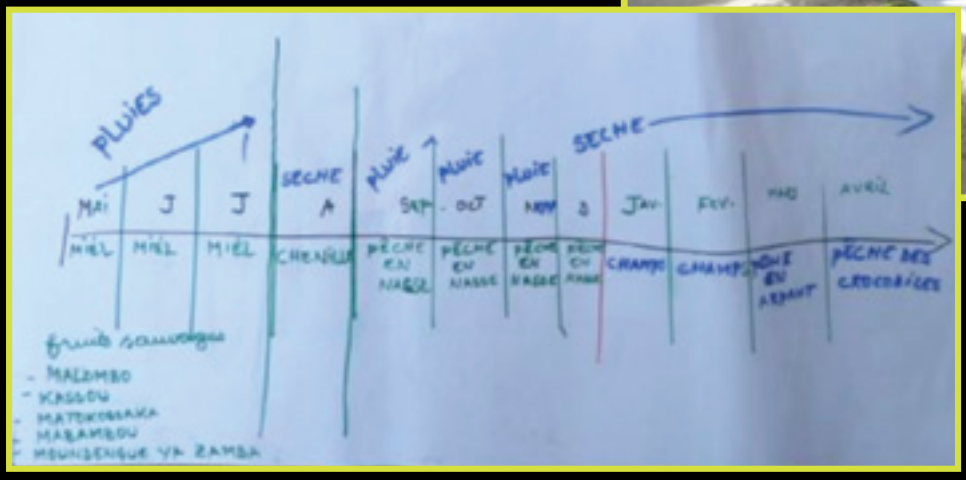


FIGURE 14:
Résultats de l'exercice du calendrier saisonnier, Boucy-Boucy

Les changements observés tels que la raréfaction des plantes médicinales, l'appauvrissement des ressources disponibles en forêt et la déforestation pourraient potentiellement, au moins en partie, être liés au changement climatique. Le changement climatique serait responsable de tels changements environnementaux s'il s'avérait que les plantes médicinales, les ressources forestières animales et végétales utilisées par les communautés et certaines espèces d'arbres ne s'adaptaient pas à l'augmentation des températures et à la diminution des précipitations actuelles, entraînant leur disparition. Cette hypothèse exige cependant confirmation par une étude scientifique qui identifierait les espèces concernées et leur sensibilité au changement climatique. Ces changements peuvent aussi s'expliquer en partie par les pressions environnementales locales. Cela dit, l'équipe de recherche a pu observer comment les plantes médicinales étaient recueillies, à savoir de manière à ne pas nuire à la plante (par exemple, en prélevant une petite portion de l'écorce ou seulement quelques feuilles d'un arbre).

Ainsi, dans le cas de Boucy-Boucy, on peut dire que les changements probablement liés au changement climatique sont les suivants : augmentation des températures, changement de la durée des saisons, assèchement des cours d'eau et pollution de l'eau. La raréfaction des plantes médicinales, l'appauvrissement des ressources forestières et la déforestation sont des changements probablement liés en partie au changement climatique, mais cette hypothèse nécessite de nouvelles recherches.

D'après l'étude à Ngonaka, les principaux signes du changement climatique observés par la communauté sont la perturbation des saisons et l'augmentation des températures. Les effets des changements climatiques ressentis par les personnes interrogées sont, par ordre d'importance :

- la perturbation des saisons
- la chaleur accrue
- les pluies moins fréquentes
- les vents violents et pluies plus abondantes

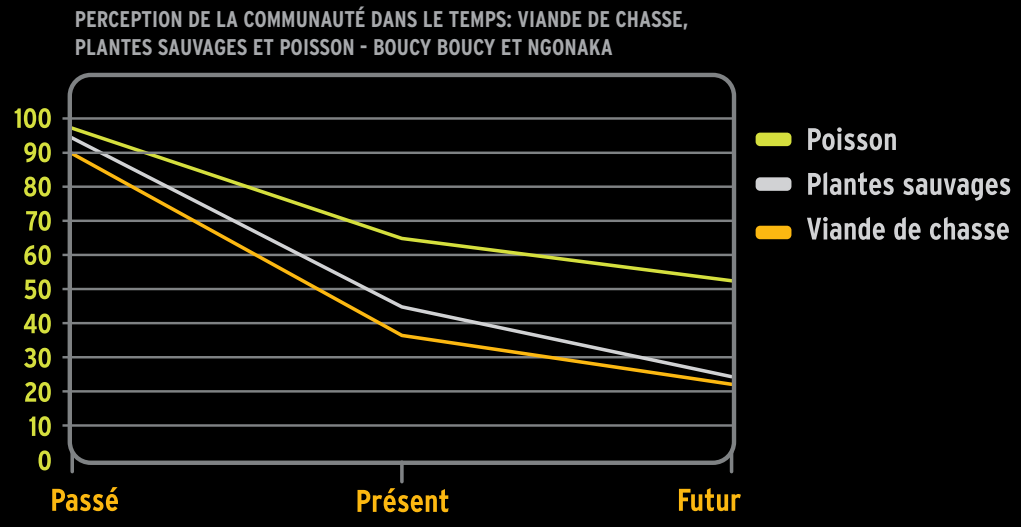
La communauté témoigne d'une perturbation des saisons, avec des périodes imprévisibles de pluie et de sécheresse. Auparavant, les communautés suivaient un calendrier précis d'activités liées aux saisons sèches et pluvieuses. Aujourd'hui, cependant, elles jugent que les saisons n'obéissent plus à aucune régularité et que les saisons des pluies se sont raréfiées. Ces pluies sont en outre devenues moins fréquentes et plus violentes, accompagnées de vents forts qui provoquent parfois des dégâts. Les saisons sèches devenues plus longues se caractérisent également par des températures plus élevées.

Les résultats des questionnaires individuels sont présentés dans les figures 15 et 16 ci-après. Que ce soit à Boucy-Boucy ou Ngonaka, les questionnaires signalent fréquemment que, pour trouver de la viande ou des plantes sauvages, la communauté autochtone doit s'enfoncer toujours plus dans la forêt. Auparavant, la chasse et la cueillette se faisaient dans des lieux « proches du village » (« à 30 minutes environ » pour certaines ressources, selon certains membres de la communauté), tandis qu'aujourd'hui les zones de chasse sont à plus d'une journée de marche. Toutefois, le lien entre ces constatations et les changements climatiques n'est pas clairement établi.

Les graphiques montrent que la collecte de viande et de plantes sauvages a diminué assez fortement, diminution dont la communauté estime qu'elle continuera à l'avenir ; les cultures et le poisson ont également diminué, mais pas aussi fortement que la chasse et la cueillette traditionnelles. Le bétail a également rapidement diminué : les membres de la communauté de Boucy-Boucy ont évoqué une maladie ayant tué plusieurs de leurs poulets, il y a quelques années. Enfin, les revenus ont chuté.

FIGURE 15:
Perception par la communauté de l'abondance de poisson, de viande et de plantes sauvages au cours du temps

Source: Questionnaires de Boucy-Boucy et Ngonaka (taille de l'échantillon entre parenthèses) : viande sauvage (77) ; plantes sauvages (78) ; poisson (33)



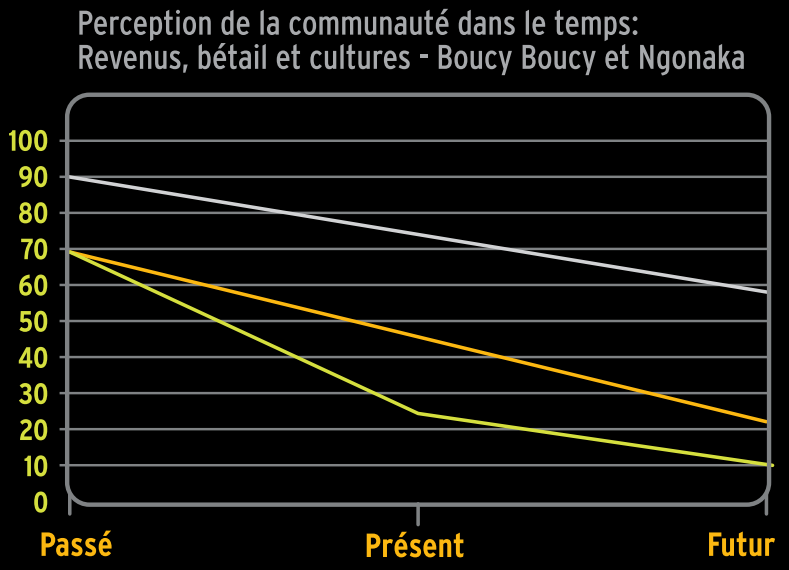


FIGURE 16:
Perception par la communauté de ses revenus et de l'abondance du bétail et des cultures au cours du temps

Source: Questionnaires de Boucy-Boucy et Ngonaka (taille de l'échantillon entre parenthèses) : revenus (76) ; bétail (73) ; cultures (32)

Brève note sur la méthode suivie :
Ces graphiques ont été créés à partir des données recueillies dans les questionnaires individuels. Il était demandé d'estimer si la collecte de plantes sauvages, par exemple, était « bonne », « moyenne » ou « mauvaise » à trois moments dans le temps : dans le « passé » (il y a 20 ans environ), le « présent » et le « futur ». Afin de visualiser les résultats, on a attribué respectivement trois, deux et un point(s) aux réponses « bonne », « moyenne » et « mauvaise ». La variabilité de l'échantillon a été prise en compte et une moyenne calculée de sorte que la note « 100 » atteinte sur l'axe des ordonnées voudrait dire que toutes les réponses étaient « bonne » et la note « 0 » que toutes les réponses étaient « mauvaise ».

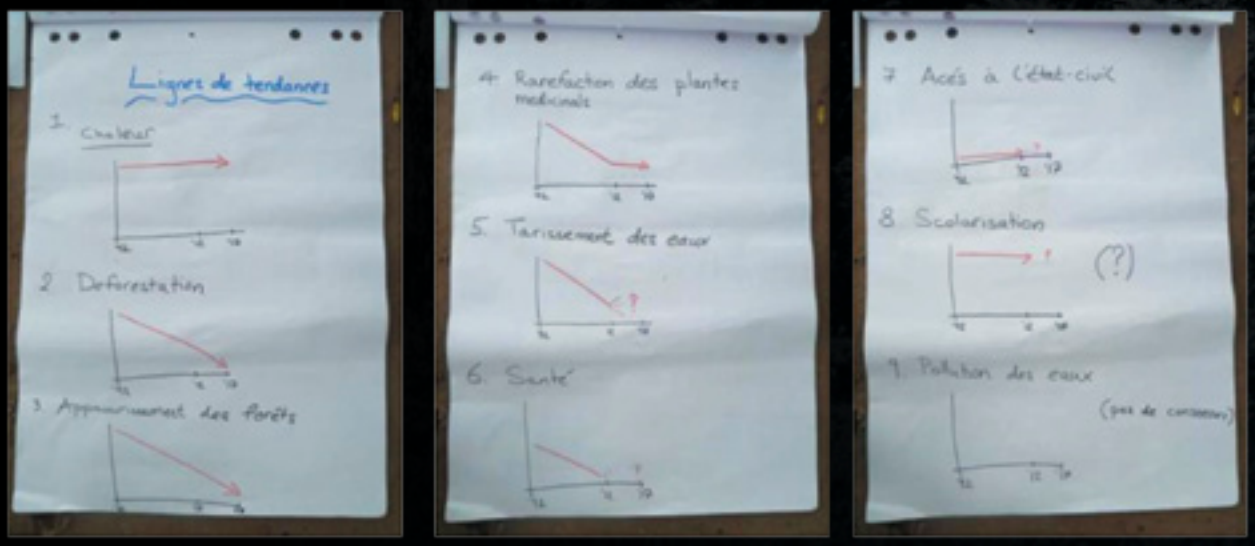
4.2 PRINCIPALES CONSÉQUENCES

LES IMPACTS SOCIAUX

Le principal impact social dû aux changements climatiques sur les communautés interrogées concerne la dégradation de leur état de santé. La communauté de Boucy-Boucy estime que sa santé est passée d'un niveau « moyen » à « mauvais » sur la période de 1992 à 2012, selon l'exercice des lignes de tendances (voir ci-dessous). Une saison sèche prolongée et une diminution des précipitations font que les cours d'eau des forêts coulent sur une période plus courte de l'année et, une fois qu'ils stagnent, deviennent des nids à bactéries et à pollution qui entraînent diarrhées, vomissements et parfois la mort. Les mares sont aussi le lieu de reproduction privilégié des moustiques porteurs du paludisme. Ceci dévoile aussi un lien direct potentiel entre la « santé du village » et les changements climatiques. Le personnel du centre de santé de Ngonaka a confirmé que la pollution de l'eau avait déjà entraîné une augmentation des maladies cutanées et digestives.

FIGURE 17:
Résultats de l'exercice des lignes de tendances, Boucy-Boucy

Crédit photos: RFUK



(Légende : 1 – chaleur ; 2 – déforestation ; 3 – appauvrissement des forêts ; 4 – raréfaction des plantes médicinales ; 5 – tarrissement des eaux ; 6 – santé; 7 – accès à l'État-civil ; 8 – scolarisation ; 9 – pollution des eaux)

De nouvelles recherches scientifiques seraient nécessaires pour déterminer si la hausse des températures joue aussi un rôle dans la dégradation de l'état de santé. C'est ce que suggère l'étude technique réalisée pour le présent rapport, selon laquelle l'un des principaux impacts est une « prévalence accrue des maladies / du paludisme due à l'augmentation des températures ». Les températures devraient augmenter plus fortement dans le sud que dans le nord du Congo, et jusqu'à 1,1 °C sur les régions côtières d'ici 2050. Selon une autre étude, le réchauffement est susceptible d'encourager la propagation des maladies transmissibles, en particulier le paludisme : « L'effet potentiel du changement climatique dans les zones de transmission existantes est notable, avec une augmentation du temps d'exposition mois-homme de 28-42 % en fin du XXI^{e} siècle dans les régions actuellement propices à la maladie » (Tanser et al. 2003).

La raréfaction des plantes médicinales, telles que le *mbako*, écorce d'un arbre utilisée dans le traitement du paludisme, a des répercussions sur la santé, de même que la disponibilité réduite des ressources végétales et animales en forêt. Toutefois, comme indiqué précédemment, le lien n'est pas directement établi entre ces constatations et les changements climatiques.

IMPACTS ÉCONOMIQUES

Les deux communautés autochtones étudiées dépendent presque exclusivement des revenus de la chasse et de la cueillette en forêt. À Ngonaka, seules 4 personnes sur les 44 interrogées ont déclaré avoir un emploi salarié ; les autres gagnent leur vie exclusivement par la vente des produits de la forêt, de la chasse, de l'agriculture (principalement du manioc) et de la pêche. Par conséquent, les changements climatiques ou environnementaux sont susceptibles d'avoir des répercussions économiques directes et importantes sur les peuples autochtones en République du Congo.

Les peuples autochtones de Boucy-Boucy ont rapporté que l'assèchement des cours d'eau peut aussi bien avoir des effets positifs que négatifs sur les activités de pêche, en fonction de son ampleur. Ils signalent que lorsque le niveau de l'eau diminue dans une certaine mesure, le rendement de la pêche a tendance à augmenter car les poissons sont plus exposés et plus faciles à attraper, mais lorsque le niveau de l'eau devient trop bas, la pêche devient impossible. À Ngonaka, des témoignages laissent à penser que les changements climatiques ont un effet néfaste sur l'agriculture. On entend : « La production agricole est moins abondante » ou « Les pluies violentes peuvent détruire les cultures ». Cette hypothèse est étayée par des recherches qui suggèrent que l'agriculture pluviale, (c'est-à-dire qui dépend des pluies, telle qu'elle est pratiquée dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne), est particulièrement vulnérable aux changements climatiques (Mendelsohn, 2000).

Comme indiqué précédemment, les communautés constatent particulièrement que les ressources forestières s'appauvrissent et deviennent difficiles à trouver. Les chenilles, par exemple, qui sont une source importante de protéines animales pour les peuples autochtones, ont disparu de la région de Ngonaka. Selon eux, la qualité de vie s'est détériorée en conséquence. La chasse et la cueillette demandent désormais davantage d'énergie et de temps pour le même rendement. La rareté et l'éloignement des ressources ont un impact négatif sur la quantité de produits forestiers que les communautés peuvent collecter et vendre. Il faudrait cependant approfondir l'étude pour établir un lien entre les changements climatiques et la disparition des chenilles ou des autres ressources animales et végétales de la forêt.

La raréfaction des plantes médicinales est un effet important supplémentaire des changements climatiques sur les peuples autochtones. Face à ce phénomène, les deux communautés interrogées ont rapporté que certaines maladies ne pouvaient plus être traitées traditionnellement. La dépendance grandissante de leurs membres à l'égard de la médecine moderne est coûteuse et les endette souvent.

LES IMPACTS PHYSIQUES ET NATURELS

Les principaux impacts physiques et naturels dus aux changements climatiques ont été largement mentionnés ci-dessus. Il s'agit de l'assèchement des cours d'eau, la pollution de l'eau, et potentiellement la raréfaction des plantes médicinales, en raison de la diminution des précipitations, la perturbation des saisons et l'augmentation des températures. Selon l'étude, l'assèchement des cours d'eau est directement lié aux précipitations moindres et aux températures élevées. Cet assèchement des cours d'eau restreint l'accès à l'eau et aux ressources dépendantes de l'eau telles que le poisson ou certaines plantes poussant sur les berges des rivières.

Les principales manifestations du changement climatique dans la région rapportées par l'étude à Ngonaka est une chaleur accrue et des pluies moins fréquentes mais plus violentes et accompagnées de vents forts. Ceci suggère une réduction annuelle des précipitations caractérisées par des phases plus courtes de pluie plus intense. D'après la communauté, les principales conséquences physiques et naturelles de ce phénomène sont l'assèchement des cours d'eau, l'érosion et les inondations occasionnelles. L'accès à l'eau devient problématique en raison de l'assèchement de nombreuses rivières et de la baisse des lieux de collecte. Cette raréfaction des points d'accès à l'eau provoque de nombreux conflits avec les populations locales qui refusent de partager les ressources en eau avec les communautés autochtones. Ces dernières ont dû se résoudre à creuser des puits pour accéder à l'eau.

4.3 FACTEURS AGGRAVANTS

Comme vu précédemment, les peuples autochtones sont économiquement, socialement et politiquement marginalisés en République du Congo, ce qui accroît leur vulnérabilité aux conséquences du changement climatique. Cette situation signifie qu'ils ont moins de chance de gagner décemment leur vie ou de disposer de moyens financiers suffisants pour payer des traitements médicaux.

Une autre tendance générale qui exacerbe les conséquences du changement climatique est la sédentarisation croissante des peuples autochtones, qui adoptent un mode de vie de plus en plus sédentaire et agricole. Comme indiqué précédemment, la communauté autochtone de Boucy-Boucy commence tout juste à cultiver des terres pour elle-même (depuis deux ans), alors qu'à Ngonaka la communauté pratique l'agriculture à petite échelle depuis dix ou quinze ans. De nombreuses institutions externes telles que l'État, les autorités locales et les projets d'aménagement les poussent vers une vie plus sédentaire, au risque d'entraîner une érosion des connaissances traditionnelles de la forêt et une réduction de la mobilité, considérée à terme comme une stratégie essentielle d'adaptation de la communauté au changement climatique.

À Ngonaka, les principaux facteurs qui s'ajoutent aux effets du changement climatique sont l'exploitation forestière et minière. Ces deux activités, mais surtout la première, impliquent notamment la circulation de véhicules dans la forêt, la construction de routes et l'utilisation de produits chimiques, ce qui aggrave et accélère la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et autres effets du changement climatique tels que la pollution de l'eau et la raréfaction de certaines plantes sauvages utilisées à des fins économiques ou médicales par les communautés. Souvent les arbres prisés par les peuples autochtones, pour leurs propriétés médicinales ou comme « arbres à chenilles », sont ceux que les compagnies forestières ciblent pour leur bois. À Boucy-Boucy, la présence d'éco-gardes sur les zones de chasse à plusieurs jours de marche du village restreint l'accès de la communauté aux ressources animales qu'elle tire traditionnellement de la forêt. Il n'y a pas d'exploitation forestière industrielle en cours à Boucy-Boucy, mais cela devrait commencer prochainement, ce qui risque d'impacter la situation environnementale localement.

Les effets de la croissance démographique et des déplacements de population ne peuvent être connus avec précision. Selon certaines estimations, la population du département de la Likouala a doublé en 2009, avec l'arrivée de réfugiés qui ont fui les massacres de l'autre côté du fleuve Oubangui, en République Démocratique du Congo. Ce facteur a contribué, dans une certaine mesure, aux pressions exercées sur la forêt.



PARTIE 5: SAVOIRS TRADITIONNELS ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS ET VARIATIONS CLIMATIQUES

5.1. CAPACITÉ D'ADAPTATION ET DE RÉSILIENCE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Quels sont les principaux facteurs qui déterminent la capacité des peuples autochtones à limiter les effets néfastes des changements climatiques, et à s'y adapter ?

De l'analyse des résultats obtenus sur le terrain se dégagent cinq grands facteurs qui diminuent la capacité des peuples autochtones à réduire les impacts dus aux changements climatiques, et à s'y adapter :

- une forte dépendance aux ressources naturelles pour leur subsistance et leur mode de vie – si celles-ci sont menacées, les conséquences sont directes et très graves
- un contexte discriminatoire – leur situation économique est plus faible, de même que l'accès à l'information, aux services de l'État ou aux projets d'adaptation (pour autant qu'ils aient atteint le village)
- un manque de compréhension ou de respect envers le mode de vie et les droits spécifiques des peuples autochtones par la législation nationale et par certains acteurs externes – les valeurs et connaissances culturelles traditionnelles sont dénigrées, ce qui pousse les peuples autochtones à adopter de nouveaux moyens de subsistance qui pourraient ne pas convenir
- de nouvelles pressions sur les ressources forestières (exercées par les industries d'extraction de bois et de minerais) – même si ces industries sont pourvoyeuses de quelques emplois, elles entraînent la disparition d'importantes espèces d'arbres, réduisent l'accès aux ressources forestières et augmentent les conflits d'accès à ces ressources
- un faible taux d'alphabétisation, un accès restreint à l'information, ce qui complique le travail de sensibilisation, et une capacité limitée des organisations autochtones

On relève cependant deux facteurs qui favorisent la capacité des peuples autochtones à s'accommoder au changement climatique :

- leur connaissance approfondie de la forêt et de ses ressources (savoirs traditionnels)
- des stratégies d'adaptation traditionnelles telles que le nomadisme - ce qui leur permet de se déplacer facilement d'une ressource à l'autre en fonction des disponibilités

Comment les politiques liées aux changements climatiques et le contexte général de gouvernance des pays observés par l'étude de cas influent-ils sur les peuples autochtones et leur capacité à s'adapter aux changements et variations climatiques?

Malgré certaines avancées positives au niveau des droits des peuples autochtones reconnus pas la législation nationale, la loi sur les peuples autochtones de 2011 n'a jusqu'à présent pas été mise en application. De même, comme dit précédemment, les processus de consultation en vue d'élaborer les politiques nationales relatives aux changements climatiques ont été inexistants ou, quand ils ont eu lieu (souvent en raison de la pression exercée par des donateurs extérieurs), insatisfaisants.

Les communautés autochtones étudiées lors de l'étude sur le terrain n'étaient quasiment pas informées ou sensibilisées au sujet de la législation nationale : à Boucy-Boucy, une seule personne (sur 20 participants) avait entendu parler de l'existence de la loi sur les peuples

autochtones de la République du Congo. Il convient également de noter que l'absence au niveau national d'organisations représentatives des peuples autochtones pose un problème pour la formulation et la mise en application des stratégies d'adaptation nationale.

Concernant la gestion locale des forêts, les communautés autochtones sont exclues à presque tous les niveaux. Cela signifie, par exemple, que les autochtones ont des droits légaux d'utilisation des ressources forestières limités dans les zones occupées par un parc national ou concédées à une entreprise d'exploitation forestière ou minière. Le système général de gouvernance forestière n'aborde pas suffisamment les spécificités des peuples autochtones et leurs relations à l'environnement naturel.

5.2. STRATÉGIES D'ADAPTATION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Quels sont certaines des modifications de comportement ou stratégies d'adaptation adoptées par les communautés autochtones pour faire face aux principaux impacts dus au changement climatique?

Le tableau 3 résume les résultats des recherches à Boucy-Boucy sur les stratégies d'adaptation.

Tableau 3: Modifications de comportement et stratégies d'adaptation adoptées par la communauté autochtone de Boucy-Boucy

NO.	IMPACT CONSTATÉ SUR L'ENVIRONNEMENT, DÛ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	MODIFICATION DE COMPORTEMENT / STRATÉGIE D'ADAPTATION	CONNAISSANCE TRADITIONNELLE OU NOUVELLE ADAPTATION
1	Déforestation	Collecte du bois et des feuilles à une plus grande distance du village/campement (par exemple, les feuilles de *koko* qu'on trouvait à une minute de marche sont maintenant à plus de deux heures)	Nouvelle
2	Raréfaction des plantes médicinales	Recherche de plantes à une plus grande distance du village/campement	Nouvelle
		Plantation de certaines plantes médicinales autour du campement	Nouvelle
		Recours à la médecine moderne contrairement aux grands-parents (ce qui les endette)	Nouvelle
3	Assèchement des cours d'eau	Limitation des activités de pêche	Nouvelle
		Pêche au filet et à la ligne (en remplacement de la lance / du harpon)	Nouvelle
4	Pollution de l'eau	Creusement de points d'eau	Activité traditionnelle pratiquée plus fréquemment
		Recours aux puits	Nouvelle
		Collecte à partir de diverses plantes (grimpantes) en forêt	Activité traditionnelle pratiquée plus fréquemment
5	Forêt appauvrie	Chasse dans des zones plus reculées	Plus fréquemment
6	Augmentation des températures	Construction d'abris faits de feuilles collectées en forêt (appelés « essembé »)	Adaptation traditionnelle
		Construction d'abris faits de branches coupées (appelés « epouta »)	Adaptation traditionnelle

Source: RFUK et partenaire de recherche sur le terrain

Ces résultats sont étayés par les recherches à Ngonaka, où les adaptations suivantes ont été relevées:

- Creusage de points d'eau en forêt. Selon les membres de la communauté, cette pratique est récente et paraît commode pour obtenir de l'eau rapidement et à moindre coût.

- Modification des pratiques agricoles. Par exemple, la solution consistant à cultiver une variété de plante particulière a été mentionnée par les membres de la communauté comme stratégie possible, mais n'a pas été mise en œuvre par manque d'accès à la variété choisie.

- Exploitation de la connaissance de la forêt. Cette stratégie d'adaptation consiste surtout à s'enfoncer plus loin dans des zones forestières inutilisées habituellement.



FIGURE 18:
Récolte d'écorce médicinale contre la toux
Crédit photo: RFUK



FIGURE 19:
Eau stagnante (à gauche) et « trou d'eau » récemment creusé
(en bas au centre / à droite)
Crédit photo: RFUK

Comme indiqué plus haut, le manque de connaissance préalable par les communautés du concept de changement climatique a ralenti cette étude car il ne leur était pas toujours possible d'identifier la raison d'une nouvelle adaptation ou stratégie. Certaines adaptations sont clairement un recours plus fréquent à des connaissances traditionnelles, d'autres sont véritablement de « nouvelles » adaptations. Il convient de noter que ces adaptations sont également influencées par d'autres facteurs que les changements climatiques et environnementaux, tels que la disponibilité d'une nouvelle technologie, d'un nouveau service (par exemple, la médecine moderne) ou l'influence des voisins bantous et des habitudes de leur village.

Dans quelle mesure les connaissances traditionnelles et locales des peuples autochtones influencent-elles leurs stratégies d'adaptation ? Quel lien y a-t-il entre ces stratégies et les nouvelles données scientifiques ?

Comme on peut le voir dans le tableau 3 ci-dessus, la plupart des stratégies d'adaptation se basent sur les connaissances traditionnelles des peuples autochtones. Même lorsqu'une nouvelle technologie est à l'origine d'une nouvelle adaptation, ce nouveau facteur se combine avec les connaissances traditionnelles sur les pratiques de chasse et les animaux de la forêt. De même, la capacité à parcourir de grandes distances à pied en forêt, et à y séjourner de longues périodes, permet des adaptations telles que l'accès à des zones de chasse et de cueillette plus éloignées du village.

Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour évaluer le lien entre ces stratégies et les nouvelles données scientifiques.

Quels rôles les institutions officielles et non officielles jouent-elles dans l'élaboration des stratégies d'adaptation des peuples autochtones locaux?

Les institutions officielles ne jouent presque aucun rôle dans l'élaboration des stratégies d'adaptation des peuples autochtones, notamment car ceux-ci ne participent pas aux processus décisionnels officiels locaux. Les stratégies d'adaptation mentionnées ci-dessus ont été formulées par les communautés elles-mêmes, sans aide extérieure. En vérité, les institutions externes ont par moment entravé ces stratégies d'adaptation, en restreignant l'accès à la forêt. Les seules exceptions sont la mise à disposition des puits dans le village et l'accès à la médecine moderne. Lors de l'exercice des lignes de tendance, la communauté de Boucy-Boucy a jugé que l'accès aux services de l'État était « mauvais » et ne s'était pas amélioré en vingt ans (voir figure 17 ci-avant). D'autres informations sur l'impact des institutions officielles se trouvent en particulier dans le tableau 1.

Concernant les institutions non officielles, les processus décisionnels traditionnels des communautés impliquent les éléments suivants:

- Une décision éventuellement prise par la communauté dans son ensemble peut ne pas être suivie par tout le monde. Chaque membre de la communauté est libre de décider de son propre ordre de priorités. En ce sens, les stratégies d'adaptation peuvent être collectives et/ou individuelles

- Des décisions sont prises chaque jour en fonction des besoins quotidiens (en nourriture, en eau, etc.). Ces stratégies d'adaptation bénéficient donc d'un haut niveau de flexibilité

- Les décisions sont facilement mises en œuvre au sein d'un foyer ou de petits groupes (campements)

- Les décisions qui concernent la communauté dans son ensemble sont prises collectivement et non unilatéralement

Ces constatations dénotent un haut niveau d'autonomie et un fort potentiel dans la création et la diffusion au sein de la communauté de nouvelles stratégies d'adaptation.

PARTIE 6: LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

6.1 LEÇONS APPRISES SUR LES CONNAISSANCES ET STRATÉGIES D'ADAPTATION LOCALES

Quelles leçons tirées des stratégies d'adaptation et des connaissances traditionnelles et locales des peuples autochtones peuvent les aider, ainsi que les autres communautés locales, et contribuer à l'élaboration de stratégies nationales sur la façon de limiter les effets néfastes des changements climatiques et de s'y adapter?

Selon l'étude, les stratégies d'adaptation de la communauté autochtone de Ngonaka présentent les caractéristiques suivantes qui devraient être prises en considération par les stratégies nationales:

- Elles sont motivées par la nécessité de satisfaire des besoins de base (accès à la nourriture et à l'eau)
- Ces stratégies peuvent être individuelles ou collectives, à l'instar de l'organisation sociale de la communauté et des processus décisionnels
- Elles sont flexibles et se basent très largement sur les connaissances traditionnelles autochtones de la forêt et ses ressources.

La vulnérabilité des peuples autochtones aux changements climatiques est également due à l'absence de stratégies d'adaptation nationales, en raison notamment du manque de capacité institutionnel, économique et financière pour soutenir ces actions.

Cette vulnérabilité est également due aux limites du système actuel de gestion des terres et des ressources qui ne tient pas entièrement compte du mode de vie des autochtones et en particulier de la façon dont ils accèdent à, et utilisent les ressources forestières.

6.2 RECOMMANDATIONS : ADAPTATION, ATTÉNUATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU NIVEAU LOCAL

Comment les stratégies, les politiques et les investissements locaux liés aux changements climatiques peuvent-ils être mieux adaptés à la situation des peuples autochtones ? Comment les décideurs peuvent-ils garantir la pleine consultation et la participation active des peuples autochtones dans l'élaboration des stratégies, des plans d'investissement et des politiques relatifs au changement climatique ? Comment la participation des peuples autochtones aux décisions politiques concernant les changements climatiques peut-elle être améliorée?

L'étude n'a trouvé aucun signe de stratégies, de politiques ou d'investissements locaux dans les sites sélectionnés pour l'étude.



6.3 RECOMMANDATIONS : ADAPTATION, ATTÉNUATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU NIVEAU NATIONAL

Comment les stratégies, les politiques et les investissements nationaux liés aux changements climatiques peuvent être mieux adaptés à la situation des peuples autochtones ? Comment les décideurs peuvent-ils garantir la pleine consultation et la participation active des peuples autochtones dans l'élaboration des stratégies, des plans d'investissement et des politiques relatifs au changement climatique ? Comment la participation des peuples autochtones aux décisions politiques concernant les changements climatiques peut-elle être améliorée?

Les blocages principaux que cette étude a identifiés, qui empêchent la pleine participation des peuples autochtones aux politiques et stratégies relatives aux changements climatiques sont les suivants :

1. Le manque de compréhension ou de respect envers le mode de vie et les droits des peuples autochtones par les décideurs.

2. Le manque de consultation et de participation des peuples autochtones. Les décisions qui les touchent sont souvent prises sans leur consentement libre, informé et préalable. Ils participent rarement aux processus décisionnels officiels, que ce soit au niveau national ou local.

3. Le manque de leadership, de capacité et de connaissance du changement climatique au sein des organisations de peuples autochtones.

4. L'absence de décrets d'application pour la législation qu'est la loi sur les peuples autochtones de 2011.

5. Le manque de connaissance par les protagonistes locaux (peuples autochtones, autorités locales et ONG) de la législation nationale, des droits des peuples autochtones tel qu'il est prévu par la loi et des processus politiques en cours

L'étude propose trois pistes de travail pour permettre aux peuples autochtones de mieux s'adapter aux changements climatiques en République du Congo :

1. Instruire les décideurs et responsables gouvernementaux sur le mode de vie et les droits des peuples autochtones afin de les sensibiliser au sujet et de gagner leur respect envers les communautés

2. Soutenir les organisations de peuples autochtones pour accroître leur capacité à défendre les droits des communautés, promouvoir l'émergence d'un leadership et d'une expertise sur les questions climatiques concernant les peuples autochtones, et les soutenir dans les travaux de plaidoyer et activités de sensibilisation (par le biais de radios locales et de courts métrages)

3. Appliquer intégralement la loi de 2011 relative aux droits des peuples autochtones afin d'augmenter leur implication dans les politiques liées aux changements climatiques, car chaque décision exige la mise en œuvre d'un processus de consultation

Les politiques, stratégies et actions qui ont potentiellement un impact considérable sur les communautés autochtones doivent entraîner la consultation et la participation des communautés à chaque étape.

Les politiques et stratégies nationales relatives aux changements climatiques seraient plus efficaces si elles étaient adaptées aux réalités des peuples autochtones : leur participation à la mise en œuvre de ces politiques et stratégies serait un gage de réussite.

BIBLIOGRAPHIE

- Africa infrastructure country diagnostic, country report, The Republic of Congo's infrastructure: a continental perspective, mars 2010
- Banque mondiale, Données par pays, République du Congo, 2011
- Banque mondiale, Région Afrique, Unité du développement durable, The Republic of Congo's Infrastructure, A Continental Perspective, octobre 2011
- Boko, M., I. Niang, A. Nyong, C. Vogel, A. Githeko, M. Medany, B. Osman-Elasha, R. Tabo et P. Yanda, 2007 : « Africa » in Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden and C.E. Hanson, Eds., Cambridge University Press, Cambridge UK, p. 433-467. Disponible via: http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_ipcc_fourth_assessment_report_wg2_report_impacts_adaptation_and_vulnerability.htm
- BOUKA BIONA, Clobite & MPOUNZA, Marcel, 2009. Impacts des effets actuels et attendus des changements climatiques en République du Congo, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, République du Congo
- Code forestier de la République du Congo, 2000
- IPCC WGII Fourth Assessment Report, 2007. Climate Change 2007: Climate Change Impacts, Adaptation and Vulnerability. Summary for policy makers. Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)
- Lewis, S.L. et al. 2009. Increasing carbon storage in intact African tropical forests. Nature 457 : p. 1003–1007
- Loi no5-2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones, République du Congo, 25 février 2011
- Loi n°25-2008 portant régime agro-foncier, République du Congo, 22 septembre 2008
- N'Kodia, C., Impacts des changements climatiques sur le Genre, l'Éducation et l'Emploi en Afrique Centrale, Commission économique des Nations Unis pour l'Afrique, octobre 2003, disponible via : http://www.uneca.org/ac/Climate%20change/Changements%20climatiques,%20genre,%20education%20et%20emploi.pdf
- Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), Les droits des peuples autochtones en République du Congo : Analyse du contexte national et recommandations. Rapport élaboré comme contribution de la société civile à l'élaboration de la Loi portant promotion et protection des Pygmées au Congo, avec l'appui de la Rainforest Foundation UK, juin 2006
- Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), Les peuples autochtones de la République du Congo : Discrimination et Esclavage, OCDH, novembre 2011
- Okali, David, 2011, « Climate Change and African Moist Forests », in Chidumayo, E., Okali, D., Kowero, G. and Larwanou, M. (eds.). 2011. Climate change and African forest and wildlife resources. African Forest Forum, Nairobi, Kenya

- Opere A., Olago D., Chidumayo, E. And Osman Elasha, B., « Climate change processes and impacts » , In: Chidumayo, E., Okali, D., Kowero, G. and Larwanou, M. (eds.). 2011. Climate change and African forest and wildlife resources. African Forest Forum, Nairobi, Kenya, p. 18-33

- Osman Elasha, B., Chidumayo, E. And Donfack, P. « Socio-economic and gender related aspects of climate change in Africa. » In: Chidumayo et al., 2011, p. 176-191

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain, 2011

- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Africa Environment Outlook 2 – Our Environment, Our Wealth (AEO-2), 2006

- République du Congo, 2001 : Communication Nationale Initiale. Ministère de l'Industrie Minière et de l'Environnement, Brazzaville, 56 p.

- Somorin, Olufunso A, 2010. « Climate impacts, forest-dependent rural livelihoods and adaptation strategies in Africa: A review », in African Journal of Environmental Science and Technology Vol. 4(13), p. 903-912, December 2010 Special Review

- Tanser, F., Sharp, B., and D. Le Sueur, « Potential effect of climate change on malaria transmission in Africa », in The Lancet, 2003, Vol. 362: 1792–98.

- The Rainforest Foundation UK, Les droits fonciers des populations des zones forestières au Congo : Analyse critique du cadre légal et coutumier, suggestions et recommandations pour leur promotion, 2011, non publié

- Wilkie, David, Gilda Morelli, Fiona Rotberg, and Ellen Shaw, 1999. « Wetter isn't better: global warming and food security in the Congo Basin », in Global Environmental Change, Vol. 9, No. 4, décembre, p. 323-328

- World Resources Institute, Interactive Forest Atlas of Congo (version 1.0), 2007



NOTES





THE RAINFOREST FOUNDATION UK
SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES

233A Kentish Town Road
London NW5 2JT
United Kingdom

T +44 (0)20 7485 0193
F +44 (0)20 7485 0315
E info@rainforestuk.org

WWW.RAINFORESTFOUNDATIONUK.ORG

Registered charity No. 1138287 | Company registered in England No. 7391285
Imprimé sur papier 100% recyclé

SOUS LA CANOPÉE

Un ensemble de rapports publiés par RFUK.

Ces rapports analysent les enjeux qui concernent les peuples autochtones des forêts tropicales. Les rapports de la série Sous la Canopée proposent des recommendations pour les gouvernements, le secteur privé, les institutions et les ONG pour favoriser les changements positifs.

www.rainforestfoundatiouk.org/underthecanopy